

15 Septembre 2026 N° 33

Echo d'Iran

Bulletin d'informations sur le mouvement ouvrier en Iran

- Iran : une situation de crise aiguë2
- À l'occasion du 4ème anniversaire de l'assassinat de Jina Mahsa Amini4
- Guerre, diplomatie et répression : la stratégie en trois dimensions de la République islamique d'Iran.....6
- Lettre ouverte aux prisonnier.es politiques d'Iran, pris.es «entre les deux lames d'une paire de ciseaux».11
- Pourquoi l'industrie iranienne ne s'est-elle pas effondrée ?14
- Déclaration de Solidarité socialiste avec les Travailleurs en Iran au meeting de l'université d'été du NPA.19
- Pourquoi est-il considéré comme normal de voir se constituer des dizaines d'organisations patronales...21
- Tout le monde est un.e espion.ne : la nouvelle loi iranienne contre « l'influence étrangère22
- Qu'est-ce que la flotte fantôme iranienne et comment parvient-elle à contourner les sanctions?.....25
- Le « koolbari » à Téhéran : quand le livreur se met à marcher.....27
- Guerre impérialiste en Iran : les États-Unis frappent un mariage et font cinq morts.....29
- Déclaration du Syndicat des travailleurs/euses de la Compagnie de bus de Téhéran et de sa banlieue.....30
- 10 condamnations à mort et 256 ans d'emprisonnement32
- Affrontements entre les forces de sécurité et les manifestant.es opposé.es aux exécutions à Ispahan.....33
- Intensification de la répression contre des détenu.es et nouvelles condamnations.....35
- À l'occasion de la libération de Cyrus (Fouad) Fathi, militant syndical.....35

Publié par : Solidarité Socialiste avec les travailleurs en Iran

<http://www.iran-echo.com>

Adresse : S.S.T.I, 21 ter, Rue Voltaire, 75011 Paris

E-mail: sstiran@yahoo.fr

Iran : une situation de crise aiguë



Le 31 août 2026 dans la ville de Gatchsaran, plusieurs jeunes demandeurs/euses d'emploi se sont rassemblé.es pour dénoncer la discrimination dans les pratiques d'embauche de la raffinerie de Lishter. Les forces de sécurité ont ouvert le feu pour les disperser, faisant au moins un blessé.

Dans l'incapacité de remporter la guerre, Trump s'enlise. La République islamique d'Iran répond coup pour coup aux bombardements américains. À l'approche des élections de mi-mandat aux États-Unis et des élections législatives en Israël, Trump et Netanyahou ne peuvent reculer. Cela fait craindre une fuite en avant et une intensification de la guerre dans les semaines à venir.

La fermeture du détroit d'Ormuz, le blocus maritime et les sanctions imposées par les États-Unis, l'inflation galopante, la pauvreté et l'aggravation de la crise économique, ont conduit la société iranienne au bord de l'explosion sociale. La détérioration des conditions de vie s'accompagne de la militarisation du régime, de l'augmentation des exécutions et du renforcement de la répression.

Le pouvoir renforce son dispositif sécuritaire.

En témoigne le projet présenté au Parlement le 16 août, consacré à « l'infiltration des services de renseignement étrangers et d'officines ». Trois jours plus tard, neuf hauts responsables du pouvoir judiciaire, des dirigeants de l'Organisation des prisons et de l'Inspection générale du pays, d'organes sécuritaires, des Gardiens de la révolution ou du Bassidj, ont été destitués et remplacés.

Cette prétendue « réforme » est avant tout destinée à renforcer la capacité répressive du régime face aux soulèvements à venir.

e Guide suprême, l'ayatollah Mojtaba Khamenei, a remplacé le secrétaire du Conseil suprême de sécurité nationale (CSSN) de l'Iran par un ancien haut commandant du Corps des gardiens de la révolution islamique (CGRI). Ce changement soudain à la tête du Conseil place Mohsen Rezaee au cœur du processus décisionnel en matière de sécurité nationale.

La nomination inattendue de Mohsen Rezaï, ancien haut commandant du Corps des gardiens de la révolution islamique pendant la guerre Iran-Iraq, au « Conseil suprême de sécurité nationale », ou celle de Hossein Taëb à la tête du Bassidj, en sont des exemples. Taëb, ancien chef du renseignement des Gardiens de la révolution, est une figure majeure de l'appareil sécuritaire iranien, associée notamment à la répression des soulèvements populaires et des opposant.es.

(Lire la suite en page suivante) →

← (suite de la page précédente) ... **Iran : une situation de crise aiguë**

Une économie en lambeaux

Washington renforce encore le blocus maritime et les sanctions. Le 20 août, les États-Unis ont annoncé de nouvelles mesures menaçant de lourdes sanctions les pays qui aideraient l'Iran à les contourner ou entretiendraient avec lui des relations commerciales. Si elles étaient effectivement mises en œuvre, la situation économique et sociale deviendrait encore plus critique pour l'immense majorité de la population.

Conséquences immédiates : nouvel effondrement de la monnaie nationale et nouvelle flambée des prix. Le blocus du détroit d'Ormuz affecte durement les importations. À titre d'exemple, la réduction des exportations de médicaments de l'Inde vers l'Iran.

En août 2026, une société pharmaceutique iranienne a annoncé une hausse moyenne de 117 % sur 82 médicaments, certaines molécules augmentant de plusieurs centaines de pour cent. Ainsi, entre septembre 2025 et septembre 2026, le prix de l'amoxicilline a augmenté de 284 %, celui de l'ibuprofène de 110 %.

À cela s'ajoute une importante pénurie d'essence, qui pousse le régime à réduire les subventions et limiter la consommation. Cette situation illustre les difficultés croissantes de production, d'importation et de distribution des carburants.

L'inquiétude des dirigeants iraniens

Le président du Parlement, Mohammad-Bagher Ghalibaf, déclarait le 21 août : « Nous pouvons disposer de toute la puissance militaire que nous voulons, mais sans circulation financière, croissance économique et production nationale, nous ne pourrions pas tenir face à un peuple affamé. »

Le président Massoud Pezeshkian parle lui aussi d'une véritable guerre économique, militaire et sécuritaire. Il reconnaît la chute des importations et des exportations ainsi que les restrictions financières pesant sur les aides à la population, le versement des salaires et des prestations sociales. Il a également déclaré qu'« il vaudrait mieux mettre fin à la guerre dès aujourd'hui », mettant implicitement en cause la direction des Gardiens de la révolution, qui joue un rôle central dans la définition des orientations stratégiques du régime.

En réponse, les courants proches des Gardiens de la révolution et leurs médias accusent les critiques de la politique actuelle d'être des « laquais de Trump et de Netanyahou ».

À quelques jours du quatrième anniversaire de la mort de Jina Mahsa Amini et du soulèvement « Femme, Vie, Liberté », le pouvoir redoute particulièrement une nouvelle mobilisation des travailleurs/euses, des femmes, de la jeunesse et des minorités nationales.

Pris en tenaille entre la violence de l'impérialisme étatsunien et celle de la dictature réactionnaire, les peuples d'Iran luttent pour leur survie, leur dignité et leur liberté. Ils ont besoin de notre solidarité anti-impérialiste•



À l'occasion du 4^{ème} anniversaire de l'assassinat de Jina Mahsa Amini et du soulèvement populaire de 2022



Quatre ans se sont écoulés depuis l'assassinat de Jina Mahsa Amini par les autorités iranien.nes, un crime qui a attisé la colère longtemps contenue de millions de personnes et déclenché l'un des soulèvements les plus vastes et les plus radicaux de l'histoire contemporaine de l'Iran.

Jina, une jeune femme arrêtée au seul motif de lois réactionnaires imposant le port du voile, a perdu la vie alors qu'elle se trouvait aux mains de la police des mœurs de la République islamique. Mais le pouvoir n'est pas parvenu à ensevelir ce crime en silence. La diffusion des informations et des images bouleversantes de Jina a provoqué, dès le soir même, les premières manifestations devant l'hôpital.

Puis, lors de funérailles historiques, le cri « Femme, Vie, Liberté » s'est élevé du Kurdistan. Porté par la colère et la révolte, il s'est rapidement propagé à travers tout le pays, donnant naissance à l'un des plus vastes soulèvements populaires de l'histoire contemporaine de l'Iran. La mort de Jina n'a pas été un simple fait divers : elle a révélé au grand jour la violence d'un système fondé sur l'oppression des femmes, la répression politique et la négation des libertés fondamentales. Son assassinat est devenu le catalyseur d'une révolte profonde, dans laquelle les femmes et la jeunesse ont pris la tête de la contestation et où s'est exprimée une colère sociale accumulée depuis des décennies.

L'assassinat de Jina a été l'étincelle, mais les conditions qui ont rendu ce soulèvement possible s'étaient formées au cours de décennies. La pauvreté et les inégalités, l'exploitation féroce de la force de travail, les discriminations de genre, la répression politique, l'oppression des minorités nationales, les emprisonnements et les exécutions avaient accumulé dans la société une colère profonde.

Le soulèvement de septembre 2022 a été l'explosion de cette colère longtemps contenue : celle d'une société qui ne voulait plus subir l'ordre établi. Il a une nouvelle fois placé la question de la révolution et celle du sujet révolutionnaire au cœur des rapports de force politiques en Iran. Il a également contraint les courants qui, pendant des années, avaient mené campagne contre l'idée même de révolution à se confronter à la volonté et à l'aspiration révolutionnaires de la société.

L'un des acquis majeurs du soulèvement de Jina a été de placer la liberté et l'émancipation des femmes au cœur de la lutte politique et sociale. En rejetant le voile obligatoire, en investissant courageusement les rues et en défiant les lois et les valeurs misogynes, les femmes et les jeunes filles se sont dressées non seulement contre une obligation vestimentaire, mais contre un système qui fait de leur subordination un élément constitutif de son ordre juridique, politique et culturel. Le soulèvement a montré que la libération des femmes est indissociable de celle de toute la société. Quatre ans après l'assassinat de Jina, malgré les lois misogynes, les menaces, les arrestations et la répression sécuritaire, la République islamique n'est pas parvenue à faire reculer cette résistance.

(Lire la suite en page suivante) →

← (suite de la page précédente) ... **À l'occasion du 4ème anniversaire de l'assassinat de Jina Mahsa**

La société iranienne ne peut plus revenir à la situation d'avant 2022 : des millions de femmes et d'hommes ont, dans les faits, rejeté la légitimité des lois et des valeurs imposées par le pouvoir.

« Femme, Vie, Liberté » demeure ainsi une exigence vivante de liberté, d'égalité et d'émancipation.

Le soulèvement de Jina est né au Kurdistan iranien, mais il ne s'y est pas limité. De Saqqez, Sanandaj, Mahabad et Bukan, à Téhéran, Rasht, Chiraz, Ispahan, Machhad, Zahedan et des dizaines d'autres villes, la population est descendue dans la rue.

La République islamique a toujours cherché à isoler les luttes du Kurdistan et des autres régions opprimées en les présentant fallacieusement comme des expressions du « séparatisme », afin de justifier leur répression. Mais la solidarité qui s'est exprimée à travers tout le pays — notamment les voix venues du Sistan-et-Baloutchistan en soutien au Kurdistan — ainsi que la convergence des mobilisations des travailleurs et travailleuses, des femmes, des étudiant.e.s, des enseignant.e.s et des retraité.e.s ont fait échec à cette politique de division.

Le soulèvement de Jina a ainsi montré que la lutte contre l'oppression nationale, les discriminations de genre, la pauvreté, l'exploitation et l'autoritarisme politique convergent en une même lutte pour l'émancipation de toute la société. Face au soulèvement populaire, la République islamique a répondu par une répression sanglante : massacres, arrestations, torture, exécutions et déploiement massif de l'appareil sécuritaire. Des centaines de personnes ont été tuées et des milliers arrêté.e.s. Mais le reflux de la mobilisation dans la rue n'a nullement signifié la fin de la lutte.

La résistance des femmes, les luttes ouvrières persistantes, la mobilisation des retraité.e.s et des enseignant.e.s, ainsi que la détermination des familles en quête de justice montrent que les ressorts sociaux et politiques de la contestation restent profondément ancrés. La pauvreté et les inégalités se sont aggravées, la précarité et l'insécurité de l'emploi se sont étendues à des millions de travailleurs et de travailleuses, tandis que la répression et les exécutions sont devenues des instruments ordinaires du pouvoir pour préserver sa domination.

La lutte contre l'oppression des femmes ne peut se limiter à l'abolition du voile obligatoire. Elle doit s'attaquer à l'ensemble du système de domination patriarcale : abrogation de toutes les lois discriminatoires, égalité pleine et entière entre les femmes et les hommes dans tous les domaines, indépendance économique des femmes et rupture avec la culture patriarcale.

L'émancipation des femmes est inséparable de la lutte contre la pauvreté, l'exploitation et la domination de classe. Il ne peut y avoir de véritable liberté tant que subsistent les rapports d'exploitation et de domination. La libération des femmes participe ainsi pleinement au combat pour l'émancipation de l'ensemble de la société.

L'expérience des dernières années, et tout particulièrement celle du soulèvement de 2022, a démontré que le peuple iranien ne peut attendre sa liberté ni des puissances étrangères ni des forces réactionnaires. L'opposition de droite, avec ses mises en scène médiatique et ses tractations diplomatiques, n'est pas parvenue à récupérer la dynamique de la contestation populaire et a essuyé un échec retentissant. Tout en luttant pour le renversement de la République islamique, la majorité des peuples iraniens rejettent fermement toute tentative de fabriquer une alternative politique par le haut, de restaurer une quelconque forme d'autoritarisme ou de laisser aux puissances étrangères le soin de décider de l'avenir du peuple iranien. L'émancipation du peuple iranien ne peut être conquise que par sa propre mobilisation, son organisation et sa lutte collective.

La liberté ne se reçoit ni d'en haut ni de l'extérieur : elle se conquiert par la lutte consciente, organisée et indépendante du peuple lui-même. L'une des leçons fondamentales du soulèvement de Jina est que le courage et la mobilisation, aussi puissants soient-ils, ne peuvent transformer durablement la société sans organisation collective. La véritable force de la société se construit lorsque les travailleurs et travailleuses, les femmes, les étudiant.e.s, les enseignants et les retraité.e.s créent et renforcent leurs propres organisations indépendantes et

(Lire la suite en page 18) →

Iran : « Guerre, diplomatie et répression : la stratégie en trois dimensions de la République islamique d'Iran » *



Plus d'un an s'est écoulé depuis la guerre de 12 jours de juin 2025, au cours de laquelle Israël a attaqué des installations militaires iraniennes, tué de hauts responsables militaires et des scientifiques nucléaires, et a été rejoint par les États-Unis qui ont frappé trois sites nucléaires iraniens majeurs. L'Iran a riposté par des attaques de missiles contre Israël et contre une base étatsunienne au Qatar avant qu'un cessez-le-feu ne soit annoncé. Plus de six mois se sont également écoulés depuis la guerre de 39 jours qui a débuté en février 2026. Ce conflit a entraîné la mort d'Ali Khamenei, le dirigeant de la République islamique d'Iran (RII), et de nombreuses personnalités politiques et militaires de haut rang, ainsi que des attaques iraniennes contre des bases américaines dans la région. Il a également donné lieu à des efforts diplomatiques qui ont abouti à un protocole d'accord (MOU) entre les États-Unis et l'Iran, signé par leurs présidents respectifs, Donald Trump et Masoud Pezeshkian.

Comme nous l'avons déjà évoqué ces deux guerres sont nées de trois dynamiques interdépendantes. Premièrement, les États-Unis cherchaient à maintenir et à étendre leur hégémonie mondiale. Deuxièmement, le gouvernement d'extrême-droite israélien et les mouvements sionistes juifs et chrétiens [évangéliques avant tout] cherchaient à promouvoir une vision du « Grand Israël ». Troisièmement, l'oligarchie cléricale, militaire et économique de la République islamique cherchait à préserver et à étendre son influence régionale.

Cet article soutient que, confrontée à la guerre et à une instabilité intérieure croissante, la République islamique a mené une stratégie comportant trois volets : des réponses militaires aux affrontements persistants, un engagement diplomatique, tout en intensifiant la répression sur son territoire.

Bien que ces guerres aient fait des milliers de morts, endommagé les infrastructures iraniennes et éliminé une grande partie des hauts dirigeants de la République islamique, elles n'ont pas abouti à un changement de régime. Au contraire, elles ont mis en évidence les limites du pouvoir coercitif, de contrainte des États-Unis et d'Israël et ont laissé la région confrontée à des affrontements persistants et à la possibilité d'une nouvelle guerre majeure. *(Lire la suite en page suivante) →*

* Par Saeed Rahnema, article publié sur le site New Politics le 27 août 2026; [traduction rédaction A l'Encontre](#)

← (suite de la page précédente) ... Iran : « Guerre, diplomatie et répression : la stratégie

Guerre et diplomatie

Le protocole d'accord en 14 points – qui promettait notamment la fin des opérations militaires sur tous les fronts, y compris au Liban, la levée du blocus maritime imposé par les Etats-Unis, le « projet » d'un plan de reconstruction et de développement économique de 300 milliards de dollars, ainsi que la levée de toutes les sanctions contre la République islamique, y compris les résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies – a constitué un succès pour le régime islamique et un soulagement pour la politique bâclée de l'administration Trump. En contrepartie, la République islamique d'Iran, tout en maintenant le statu quo actuel de son programme nucléaire, a accepté de ne pas se procurer ni de développer d'armes nucléaires. Elle a également autorisé les navires commerciaux à circuler librement, sans frais, pendant 60 jours entre le golfe Persique et la mer d'Oman, et vice-versa.

Cet accord n'a jamais été mis en œuvre, et le délai de 60 jours imparti aux États-Unis et à l'Iran pour négocier l'accord définitif est désormais écoulé. Le gouvernement Netanyahu, conformément à sa politique de longue date à l'égard de la République islamique, s'est opposé avec véhémence à cet accord et était prêt à prendre toutes les mesures nécessaires pour le faire échouer. Entre autres, le 14 juin, deux jours après la conclusion du protocole d'accord, il a bombardé le quartier à majorité chiite de Beyrouth. Dans le même temps, l'administration Trump semble avoir estimé qu'en retardant la mise en œuvre de l'accord et en accentuant la pression économique sur Téhéran, elle pourrait contraindre la République islamique à faire de nouvelles concessions. Téhéran, pour sa part, semble avoir calculé que le maintien de la fermeture du détroit d'Ormuz ferait pression sur l'administration Trump pour qu'elle fasse de nouvelles concessions, d'autant plus que les élections de mi-mandat approchaient et que le mécontentement de l'opinion publique américaine vis-à-vis de la guerre s'accroissait.

Outre ses capacités offensives en matière de missiles et de drones, qui menacent les pays arabes voisins abritant des bases des Etats-Unis, la plus grande résilience du régime islamique trouve en partie son origine dans son caractère idéologique et dans le mépris de longue date qu'il affiche pour les conséquences de la guerre sur l'Iran et le peuple iranien. Un schéma similaire s'est manifesté pendant les huit années de la guerre Iran-Irak. Après que les forces iraniennes eurent chassé l'armée irakienne envahissante du territoire iranien en 1981 – repoussant ainsi l'invasion de Saddam Hussein en l'espace de quelques mois –, l'Iran aurait pu mettre fin à la guerre. Au lieu de cela, le Guide suprême de l'époque, l'ayatollah Khomeini, et son entourage ont adopté les slogans « la guerre, la guerre jusqu'à la victoire » et « de Bagdad à Quds (Jérusalem) », et ont prolongé le conflit pendant sept années supplémentaires. Finalement, en 1988, après avoir subi d'énormes pertes, ils ont été contraints d'accepter un cessez-le-feu humiliant. Bien que la situation soit différente aujourd'hui, le bloc au pouvoir étant plus divisé que jamais et la République islamique manquant de légitimité aux yeux de la majeure partie de la population, les factions radicales du régime semblent poursuivre une stratégie similaire.

Lutte de pouvoir au sein du bloc au pouvoir

Des divergences au sein du bloc au pouvoir de la République islamique existent depuis le tout début. À différentes époques, les pragmatiques religieux et les idéalistes religieux, désignés sous des étiquettes différentes, se sont affrontés. Sous l'ère de Ruhollah Khomeini [décembre 1979 à juin 1989], puis sous celle d'Ali Khamenei [juin 1989 à février 2026], le Guide suprême a su gérer ces différends. Cependant, l'actuel guide désigné, Mojtaba Khamenei, qui n'est pas encore apparu en public et dont on ignore l'état de santé, a peu de chances de pouvoir gérer efficacement ces conflits tout en restant à l'écart de la scène publique. Des déclarations sont vraisemblablement publiées en son nom, tout comme les nominations importantes et les changements de personnel dans les secteurs militaires et de la sécurité.

(Lire la suite en page suivante) →

← (suite de la page précédente) ... Iran : « Guerre, diplomatie et répression : la stratégie

Il a également approuvé le protocole d'accord (MOU), qui a été entériné par 12 des 13 membres du Conseil suprême de sécurité nationale (CSSN) de l'époque, la plus haute instance décisionnelle iranienne en matière de défense, de sécurité et d'affaires étrangères, bien qu'il ait ajouté qu'« en principe », il avait un avis différent.

Bien que la quasi-totalité des membres du (CSSN) ayant voté en faveur du protocole d'accord fussent des partisans de la ligne dure, et que deux d'entre eux fussent des représentants du Guide suprême, le simple fait de parvenir à un accord quelconque avec les États-Unis a profondément irrité la base des partisans de la ligne dure, qui, depuis plus de quatre décennies, avait été nourrie de propagande anti-étatsunienne. Les principaux décideurs du régime sont pleinement conscients qu'ils ont besoin de cette base et que, sans elle, il leur resterait moins de forces pour faire face à la majorité mécontente de la population, qui a jusqu'à présent lancé six grandes mobilisations anti-régime.

Le conflit entre les conservateurs intransigeants et les pragmatiques a atteint un point tel que certains partisans de la ligne dure influents ont réclamé l'exécution du président Pezeshkian et de Mohammad Bagher Ghalibaf, président du Parlement et chef de la délégation de négociation.

Le remaniement de la direction reflète également l'évolution de l'équilibre des pouvoirs. Mohsen Rezaei, commandant du CGRI pendant la guerre Iran-Irak, a remplacé l'ancien secrétaire du CSSN, tandis que de nouveaux commandants ont été nommés à la tête des forces armées et du CGRI. Tous sont des proches de Mojtaba Khamenei. Dans sa première déclaration, le général Rezaei, du CGRI, a posé des conditions à la réouverture du détroit d'Ormuz : mettre fin à toutes les guerres régionales au Moyen-Orient, à Gaza, au Liban et chez les alliés régionaux de l'Iran ; lever le blocus maritime contre l'Iran ; débloquer les fonds iraniens ; et modifier la conduite des États-Unis.

Cependant, cette impasse – ni guerre, ni paix – ne peut durer indéfiniment et pourrait placer l'Iran dans une situation de plus en plus dangereuse. Si une nouvelle confrontation militaire poserait de sérieux problèmes aux États-Unis et à leurs alliés régionaux, le bombardement des infrastructures iraniennes – notamment le réseau électrique, le réseau d'approvisionnement en eau et les raffineries – pourrait dévaster le pays et avoir des conséquences catastrophiques pour sa population. Les États-Unis ont mené une stratégie similaire lors de leur invasion de l'Irak, où des millions d'Irakiens ont souffert, et rien ne garantit qu'ils n'adopteraient pas des mesures comparables contre l'Iran.

Maintenant que les États-Unis ont échoué à mettre la République islamique à genoux par la voie militaire, ils espèrent qu'en intensifiant le blocus économique et les sanctions secondaires, ils pourront forcer le régime de Téhéran à capituler ou encourager un soulèvement populaire contre ce dernier. Comme pour les autres sanctions, ce sont les populations qui en feront les principales victimes.

La poursuite du blocus maritime et la nouvelle menace de « guerre économique » brandie par Trump exercent déjà de graves pressions économiques. L'Iran perdrait, selon certaines sources, près de 500 millions de dollars par jour et peine à s'approvisionner de manière fiable en importations essentielles, notamment en gaz. C'est pourquoi une partie de l'oligarchie au pouvoir, au-delà de ses préoccupations idéologiques ou de ses promesses « célestes », est également profondément soucieuse de protéger ses intérêts matériels considérables et fait pression pour conclure un accord et revenir au protocole d'entente (MOU).

On ignore encore quelle faction finira par prendre le dessus. Néanmoins, le récent remaniement des dirigeants militaires et de la sécurité suggère que, bien que le régime soit devenu plus militariste et se prépare à une guerre prolongée et à de nouvelles confrontations, il recherche également une solution diplomatique – en particulier en réponse à la nouvelle menace de guerre économique émanant des États-Unis. Parallèlement, le régime est profondément préoccupé par la menace interne imminente d'un nouveau soulèvement d'une population mécontente.

(Lire la suite en page suivante) →

← (suite de la page précédente) ... Iran : « Guerre, diplomatie et répression : la stratégie

Faire face à l' « ennemi » intérieur

Entre les guerres de 12 et 39 jours mentionnées plus haut, durant l'hiver 2025-2026, l'Iran a connu son plus grand mouvement de protestation – un mouvement encore plus important que celui de 2022, « Femme, Vie, Liberté ». Les manifestations ont débuté au bazar de Téhéran en réaction à la hausse des prix, provoquée par une forte dépréciation de la monnaie nationale et l'escalade du coût des devises étrangères, qui a à son tour entraîné une augmentation des prix des matières premières et des produits importés. Comme pour d'autres mouvements, ces manifestations, malgré leurs origines économiques, ont rapidement pris une dimension politique dans les villes de tout le pays. Divers segments des classes moyennes nouvelles et traditionnelles, des travailleurs et travailleuses, des retraité·e·s, des étudiant·e·s et, dans certains cas, des agriculteurs – qui protestaient contre les pénuries d'eau et le non-paiement de leurs dettes par le gouvernement – ont rejoint le mouvement.

Au cours de ses onze premiers jours, à compter du 28 décembre 2025, ce mouvement spontané ressemblait aux mouvements de protestation précédents, caractérisés par des manifestations pacifiques, des affrontements avec les forces de sécurité et les forces du Basij, ainsi que des actions éclair. Le mouvement a toutefois été par la suite politiquement instrumentalisé par le gouvernement israélien et par l'opposition monarchiste iranienne de droite à l'étranger, opportuniste et entretenant des liens étroits avec Israël.

Le 8 janvier 2026, dans le cadre d'une campagne très manipulée sur les réseaux sociaux, Reza Pahlavi, le fils du shah déchu, a annoncé que de l'aide allait arriver. Un nombre croissant de personnes – désespérées à l'idée d'un changement, mais aussi des partisans de Pahlavi – sont descendues dans la rue, souvent accompagnées de leurs familles. Le régime, terrifié, a réagi avec une violence sans précédent, déployant l'Ansar-e Hezbollah [« Partisans du Parti de Dieu » : organisation paramilitaire ultra], les forces Basij et, selon certaines informations, des forces supplétives recrutées dans les pays voisins. L'ampleur exacte des massacres reste inconnue, mais selon certaines estimations, plusieurs milliers de personnes, y compris de jeunes garçons et filles, auraient été abattues en l'espace de deux jours. Internet, qui avait été coupé dès le début, est resté bloqué malgré les énormes pertes économiques et la disparition de millions d'emplois.

Il est largement admis que Netanyahou a persuadé Trump que, suite à l'assassinat du Guide suprême, les Iraniens se soulèveraient et renverseraient le régime. À la grande déception de Netanyahou et de Reza Pahlavi, cela ne s'est pas produit. Au contraire, l'intervention étrangère et la reprise de la guerre en juin 2026 ont porté au mouvement ses coups les plus dévastateurs. [Sur les plans du gouvernement de Benyamin Netanyahou propres à "sa guerre" contre l'Iran voir l'article de Luis Imbert dans Le Monde du vendredi 28 août 2026, pp. 2 et 3. – Réd.]

Cependant, avec l'aggravation de la situation économique, l'inflation galopante et la hausse du chômage, la possibilité d'un nouveau soulèvement majeur est bien réelle. D'où le renforcement des appareils répressifs du régime. La nomination de Hossein Taeb à la tête de l'organisation paramilitaire Basij, liée au Corps des gardiens de la révolution islamique (CGRI) et instrument majeur de la répression brutale des mouvements sociaux, doit être considérée comme s'inscrivant dans la stratégie face à d'éventuelles manifestations. Taeb est un haut responsable du Corps des Gardiens de la Révolution islamique, un proche confident du nouveau Guide suprême et un religieux redouté au sein de l'appareil de sécurité, connu pour avoir supervisé le meurtre et la mutilation de milliers de manifestants. Sa mission déclarée consiste à étendre et à renforcer le Basij en tant que « réseau de renseignement populaire », faisant de « chaque citoyen » un membre du Basij.

Déjà, les rassemblements de quartier organisés chaque soir dans les grandes villes en faveur de la guerre, ainsi que les tribunaux fantômes du régime prononçant des condamnations à mort, ont largement contribué à étendre le règne de la terreur. Selon l'ONG IHRNGO, Iran Human Rights, rien qu'en juillet de cette année, 71 personnes ont été exécutées, certaines d'entre elles étant accusées d'être des agents israéliens.

(Lire la suite en page suivante) →

← (suite de la page précédente) ... Iran : « Guerre, diplomatie et répression : la stratégie

Au total, 444 personnes ont été pendues en 2026. De nombreux avocats, universitaires, journalistes et artistes de renom sont emprisonnés, dont Narges Mohamadi, éminente féministe et lauréate du prix Nobel de la paix. Le régime a également commencé à renforcer le port obligatoire du voile, qui avait été pratiquement abandonné après l'étonnant mouvement « Femme, Vie, Liberté ». Le parlement du régime est en train d'approuver un nouveau projet de loi interdisant tout contact avec les médias et les universités étrangers, sauf autorisation des autorités de sécurité.

En guise de conclusion

L'agression militaire israélo-étatsunienne contre l'Iran, loin d'affaiblir la République islamique, a rendu le régime plus radical et plus agressif. Elle a divisé davantage son opposition et a porté un coup sévère aux mouvements sociaux indépendants iraniens.

De nombreuses personnes hors d'Iran, y compris certaines issues des milieux progressistes, ont applaudi la République islamique et l'ont acclamée en tant que force « anti-impérialiste », simplement parce qu'elle est considérée comme le seul pays capable de tenir tête à l'agression israélienne et américaine.

Mais c'est une grave erreur que de négliger le caractère réactionnaire du régime et les dommages considérables qu'il a infligés à l'Iran et à son peuple. C'est précisément la position soulignée par certains intellectuels progressistes hors d'Iran, notamment dans la lettre ouverte signée par des universitaires, journalistes, avocats et militants des droits de l'homme iraniens et non iraniens, qui condamne à la fois l'agression américano-israélienne et la République islamique. De même, dans une lettre récente publiée dans le [Guardian](#) et adressée aux prisonniers politiques iraniens, signée par d'éminents universitaires et militants non iraniens, les auteurs font remarquer à juste titre que « d'un côté, vous êtes confrontés à la domination de la République islamique ; de l'autre, aux forces impérialistes contre lesquelles la République prétend lutter ». [La traduction de cette lettre est reproduite dans l'article ci-dessous.]

Malheureusement, cette initiative importante lancée par des intellectuels non iraniens éminents, progressistes et largement reconnus a été attaquée par certains qui, s'appuyant sur une conception erronée de la lutte anti-impérialiste, soutiennent un régime répressif tel que la République islamique. Il s'agit là de la même conception désastreuse que celle adoptée par une partie de la gauche iranienne au lendemain de la révolution de 1979 : simplement parce que le régime islamique était en conflit avec les États-Unis et en raison de la prise d'otages à l'ambassade des États-Unis à Téhéran [4 novembre 1979 au 20 janvier 1981], ils considéraient ce régime comme « anti-impérialiste ». En réponse aux attaques contre la lettre publiée dans The Guardian, un large groupe d'intellectuels et d'universitaires iraniens a exprimé son soutien sans équivoque aux signataires de cette lettre [voir ce texte publié sur [le site d'Inprecor](#)].

Depuis près d'un demi-siècle, la République islamique s'est attachée à remodeler l'Iran et la société iranienne selon sa propre vision obscurantiste. L'immense mouvement « Femme, Vie, Liberté », qui a attiré l'attention du monde entier et dans lequel les femmes et les jeunes Iraniens ont joué un rôle de premier plan malgré la répression brutale du régime, a constitué une expression puissante de l'échec de son projet réactionnaire. Les mouvements sociaux et soulèvements successifs de ces dernières décennies ont démontré que ce ne sont pas les puissances étrangères, poursuivant leurs propres intérêts hégémoniques, mais le peuple iranien lui-même qui, en fin de compte, remplacera le régime actuel par une république véritablement démocratique, laïque et progressiste. C'est précisément pour cette raison que l'opposition à l'agression impérialiste et l'opposition à la République islamique ne doivent pas être considérées comme des positions mutuellement exclusives. Les deux sont nécessaires si l'objectif est de défendre le peuple iranien et de préserver la possibilité d'un avenir démocratique et émancipateur•

Lettre ouverte aux prisonnier.es politiques d'Iran, pris.es « entre les deux lames d'une paire de ciseaux »



La prison d'Evin. (Capture d'écran)

Dans cette lettre ouverte qui a d'abord paru le 20 août en Grande-Bretagne dans les colonnes du « [Guardian](#) », les signataires, parmi lesquels Judith Butler et Angela Davis, affirment leur solidarité avec les prisonnier.es politiques d'Iran, confronté.es d'un côté à la répression de la République islamique et, de l'autre, aux forces impérialistes contre lesquelles cette république prétend lutter.

Traduction, comité de rédaction de SSTI

Le mois d'août marque l'anniversaire des exécutions de masse de 1988 en Iran, une horreur qui trouve un écho dans la recrudescence actuelle des condamnations à mort dans le pays.

Il marque également l'anniversaire du coup d'État orchestré par le Royaume-Uni et les États-Unis contre le Premier ministre Mohammad Mossadegh, le 19 août 1953.

Au milieu des vagues actuelles d'attaques militaires aveugles menées par les États-Unis et Israël contre l'Iran, cette lettre de solidarité dénonce la répression des peuples d'Iran et de ses prisonnier.es politiques par des forces tant nationales qu'étrangères.

À nos camarades militant.es, étudiant.es, penseurs/euses, travailleurs/euses, artistes et autres prisonnier.es d'opinion détenu.es derrière les murs de tous les centres de détention à travers l'Iran.

Nous vous écrivons dans un esprit de profonde solidarité, le cœur lourd à la pensée de la lutte que vous menez au sein des prisons iraniennes : la torture, la maltraitance systématique, le silence imposé et la réalité brutale des simulacres de procès et des exécutions. En tant qu'ancien.nes et actuel.les prisonnier.es politiques, militant.es et universitaires engagé.es dans le projet mondial d'émancipation, d'anti-autoritarisme et d'anti-impérialisme, nous restons lié.es à vous au-delà des distances géographiques et du silence imposé par la censure et les coupures d'Internet.

Nous sommes solidaires de vous, car vous vous trouvez à la croisée de deux sources d'oppression :

(Lire la suite en page suivante) →

← (suite de la page précédente) ... **Lettre ouverte « Aux prisonniers politiques iraniens**

D'un côté, vous êtes confronté.es à la République islamique qui, depuis sa création, impose un contrôle social et politique absolu fondé sur une idéologie d'exclusion. C'est un système qui prétend s'opposer à la puissance impérialiste tout en utilisant sa propre logique de domination et ses propres mécanismes carcéraux, de torture et d'exécution.

De l'autre côté, vous êtes confronté.es à l'agression et à la violence des forces impérialistes et sionistes que la République islamique prétend combattre.

Les États-Unis et Israël déclenchent des guerres brutales, détruisent les infrastructures civiles, tuent des écolier.es innocentes et vous traitent comme des dommages collatéraux dans leur quête de domination régionale. Nous nous souvenons de l'horreur du 23 juin 2025, lorsque Israël a frappé le complexe pénitentiaire d'Evin, rasant son service hospitalier, sa section transgenre et son centre d'accueil des visiteurs.

C'est vous qui avez le mieux mis en lumière cette double oppression lorsque vous avez déclaré que vous vous sentiez « coincé.es entre les deux lames d'une paire de ciseaux : d'un côté, le régime malfaisant qui [vous] emprisonne et [vous] torture ; de l'autre, une force étrangère qui largue des bombes sur [vos] têtes au nom de la liberté ». Au cours de l'année écoulée, nous avons vu les deux lames de ces ciseaux s'aiguiser.

Nous assistons à des arrestations arbitraires et à une vague effroyable d'exécutions d'État.

Nous assistons à la criminalisation croissante de la classe ouvrière et des chômeurs, au ciblage des Kurdes, des Arabes et des Baloutches, ainsi qu'à la désignation des migrant.es afghan.es comme boucs émissaires : autant de tentatives désespérées pour briser l'esprit d'un peuple qu'ils ne peuvent contenir.

Telle est la logique des États carcéraux partout dans le monde : lorsqu'ils ne parviennent pas à résoudre les crises auxquelles les gens sont confrontés, ils tentent simplement de criminaliser ou de faire disparaître les personnes elles-mêmes.

Nous voyons la même logique de domination lorsque Israël recourt à la « détention administrative » pour maintenir en détention des prisonnier.es politiques palestinien.nes pendant des années sans inculpation. Nous la voyons lorsque les autorités israéliennes se félicitent d'une nouvelle loi qui leur permet d'exécuter les prisonnier.es politiques palestinien.nes qu'elles ne parviennent pas à dominer.

On la retrouve aux États-Unis dans les centres de détention de l'ICE où le gouvernement états-unien emprisonne nos concitoyen.nes au service d'un programme politique d'exclusion raciste, ou détient nos militant.es politiques pour avoir osé s'élever contre le génocide perpétré par Israël et soutenu par les États-Unis.

On la retrouve dans l'histoire des États-Unis qui ont pris pour cible les combattant.es de la liberté, en particulier les Noir.es, les Autochtones, les Portoricain.es et d'autres militant.es anticolonialistes, en les enfermant pendant des décennies pour écraser les mouvements de libération nationale et de souveraineté. Et nous voyons les liens entre ces systèmes carcéraux qui partagent des renseignements et des techniques de gouvernance, comme lorsque la prison USP de Marion, dans l'Illinois, est devenue un modèle pour les prisons construites en Iran et en Israël dans les années 1960. Qu'il s'agisse d'un mur frontalier ou d'une porte de prison, l'objectif est le même : réduire les gens au silence par la peur, la domination et l'isolement.

Votre lutte est aussi mondiale que nos rêves collectifs de liberté et de dignité. Nous sommes à vos côtés, et nous rejetons la fausse dichotomie entre l'impérialisme et un anti-impérialisme creux.

Nous invitons la société civile mondiale ainsi que les militant.es et les organisations anti-impérialistes à apporter leur soutien et leur solidarité inconditionnels à tous nos proches incarcéré.es qui luttent pour notre libération collective, à nouer des liens avec les

(Lire la suite en page suivante) →

← (suite de la page précédente) ... **Lettre ouverte « Aux prisonniers politiques iraniens**

prisonnier.es politiques d'Iran et à faire entendre leurs voix, à faire pression sur la République islamique en remettant en cause son discours, et à exiger de ce gouvernement qu'il mette immédiatement fin à toutes les exécutions et libère tous/toutes les prisonnier.es politiques.

Les autorités iraniennes doivent mettre fin dès maintenant à leurs pratiques inhumaines de peine de mort et d'incarcération. Et les États-Unis et Israël doivent mettre un terme à leurs guerres barbares et à leurs sanctions brutales qui, sciemment, dévastent nos communautés.

En solidarité et avec amour,

Alberto Toscano, professeur émérite de théorie critique, Goldsmiths, *Université de Londres ;

Angela Davis, ancienne prisonnière politique, professeure émérite distinguée, *Université de Californie, Santa Cruz ;

Bernardine Dohrn, professeure de droit à la retraite, *Université Northwestern ;

Bill Ayers, professeur, *College Unbound ;

Cherríe L Moraga, professeure émérite, *Université de Californie à Santa Barbara, écrivaine féministe chicana et militante ;

Dan Berger, professeur d'études ethniques comparées, *Université de Washington à Bothell ;

Hossam el-Hamalawy, socialiste égyptien, universitaire et ancien prisonnier politique ;

Jairus Banaji, historien, professeur-chercheur à la SOAS, *Université de Londres ;

Jason Stanley, professeur de philosophie, *Université de Toronto ;

Judith Butler, professeure émérite à l'École doctorale, *Université de Californie à Berkeley ;

Keeanga-Yamahtta Taylor, autrice de *From #BlackLivesMatter to Black Liberation*, professeure d'études afro-américaines, *Université de Princeton ;

Michael Löwy, directeur de recherche émérite en sociologie au *Centre national de la recherche scientifique, Paris ;

Michael Mansfield, avocat spécialisé dans les droits humains et les libertés civiles ;

Mumia Abu-Jamal, prisonnier politique toujours incarcéré, éducateur, journaliste et militant ;

Nadia Abu El-Haj, professeure d'anthropologie au Barnard College, *Université de Columbia ;

Rashid Khalidi, titulaire de la chaire Edward Said d'études arabes modernes (professeur émérite), département d'histoire, *Université de Columbia, président de l'Institut d'études palestiniennes ;

Ricardo Jiménez, militant social, ancien prisonnier politique portoricain ;

Ruha Benjamin, professeure d'études afro-américaines, *Université de Princeton ;

Ruth Wilson Gilmore, Graduate Center, *CUNY ;

Sinan Antoon, maître de conférences en littérature arabe à l'université de New York, romancier et poète ;

Walden F Bello, professeur adjoint international de sociologie à l'*Université d'État de New York à Binghamton ;

Yasin al-Haj Saleh, écrivain syrien, dissident politique et ancien prisonnier politique en Syrie.

* Organisations mentionnées à titre indicatif uniquement

** Les signataires sont classés par ordre alphabétique

Pourquoi l'industrie iranienne ne s'est-elle pas effondrée ? le récit d'une résilience coûteuse en temps de guerre *



L'année 1404 du calendrier iranien (du 21 mars 2025 au 20 mars 2026) a été, pour l'économie de l'Iran, une année marquée par deux guerres imposées et coûteuses, l'une de 12 jours et l'autre de 40 jours. Des conflits qui, à très peu d'intervalle, ont exposé les différents secteurs de l'économie iranienne à des chocs sans précédent.

Les rapports publiés indiquent que, lors de ces attaques, ce ne sont pas seulement les infrastructures militaires qui ont été ciblées : une partie des infrastructures et des entreprises, en particulier dans les industries mères et génératrices de devises, a également été endommagée. Le pétrole, le gaz et la pétrochimie, l'acier et les industries connexes, le textile et la pharmacie figurent parmi les secteurs qui ont été directement touchés, ou bien affectés via des perturbations des chaînes d'approvisionnement, de production et de distribution.

L'ampleur exacte des dommages n'est pas encore établie. Pour l'ensemble de l'économie, l'estimation préliminaire du gouvernement évalue les pertes dues à la guerre de 40 jours à environ 270 milliards de dollars ; un chiffre que le gouvernement lui-même considère comme provisoire, tandis que la méthode de calcul et le montant définitif restent sujets à débat¹.

Parallèlement, le président de la Commission spéciale de soutien à la production du Parlement² a estimé les dommages directs causés par la guerre au secteur productif entre 15 et 20 milliards de dollars. Il a indiqué que les industries pétrochimiques, de raffinage et sidérurgiques comptaient parmi les secteurs les plus touchés.

À la même période, aucune estimation indépendante des pertes finales subies par les secteurs du pétrole, du gaz et de la pétrochimie n'avait été publiée. Les acteurs de ces secteurs soulignent que le coût de la guerre ne se limite pas à la destruction physique des installations : il faut également prendre en compte les arrêts de production, les perturbations des exportations, l'augmentation des coûts de transport et d'assurance, ainsi que les retards dans les projets de développement.

(Lire la suite en page suivante) →

* Texte publié le 17 août par [davtalaborg](https://davtalaborg.com) et traduit par la rédaction d'Echo d'Iran

← (suite de la page précédente) ... **Pourquoi l'industrie iranienne ne s'est-elle pas effondrée ?**

Les conséquences de ces dégâts sont également visibles au niveau des entreprises : arrêt de l'activité, fermeture de certaines unités, réduction des capacités de production, perturbations dans l'approvisionnement en matières premières, baisse des commandes et licenciements. On ne dispose toujours pas d'un tableau complet du nombre d'entreprises ayant cessé leurs activités, de l'ampleur des capacités perdues, du nombre d'emplois affectés ni du temps nécessaire au retour complet des industries à leur capacité antérieure. Même les estimations existantes concernant la reprise des unités sinistrées montrent qu'un retour à la normale reste encore lointain : à la fin de juillet 2026, selon une estimation officielle, seules environ 20 à 30 % des unités touchées avaient repris leur activité.

Dans les industries de base, le problème ne se limite pas aux dommages subis par le secteur concerné. Lorsqu'un complexe pétrochimique est endommagé, les répercussions peuvent se transmettre aux secteurs de l'emballage, des détergents, des peintures, des pièces détachées, du textile et à des dizaines d'autres industries en aval.

De même, lorsque l'industrie sidérurgique est touchée, toute une chaîne de secteurs consommateurs d'acier en subit les conséquences. Cette caractéristique porte le coût réel de la guerre bien au-delà de la valeur des biens détruits. Le pétrole, le gaz et la pétrochimie revêtent en outre une importance particulière : au-delà des recettes en devises qu'ils génèrent, ils fournissent les intrants nécessaires à un grand nombre d'industries nationales.

Un point remarquable est que, malgré les dommages subis par les industries de base, l'arrêt ou la baisse d'activité de certaines entreprises, les perturbations des chaînes d'approvisionnement ainsi que le départ d'une partie de la main-d'œuvre et des capitaux, la production s'est poursuivie dans différents secteurs. Les produits de première nécessité ne sont pas devenus massivement introuvables ; de nombreuses entreprises ont repris leurs activités et les réseaux de production et de distribution ont réussi à s'adapter aux nouvelles conditions. Mais comment cela a-t-il été possible ? Pourquoi, malgré l'ampleur et l'étendue de tels chocs, l'économie iranienne ne s'est-elle pas effondrée ?

« Garder la tête hors de l'eau »

Il ressort des entretiens menés par "Davtalab" avec des responsables et des acteurs de certaines industries dans les jours qui ont suivi la guerre que la réponse à cette question ne peut être cherchée uniquement dans les politiques de soutien de l'État ou dans les capacités industrielles excédentaires.

Selon ces acteurs, une partie de la réponse réside dans les caractéristiques mêmes de l'économie iranienne — une économie qui, depuis des années, vit sous le poids des sanctions, des flambées du taux de change, des restrictions du commerce extérieur, du manque d'investissement et du déséquilibre énergétique, et qui a toujours dû trouver de multiples moyens de s'adapter à la crise, en se servant de tout ce qui peut l'empêcher de sombrer dans la mer agitée des crises économiques.

Autrement dit, la guerre de 2026 n'a pas été, pour de nombreuses entreprises iraniennes, une première expérience de crise. Elles avaient déjà dû, à maintes reprises, changer de fournisseur, modifier leurs circuits de transfert de fonds, augmenter leurs stocks, adapter leur production aux coupures d'électricité et de gaz, redéployer leur main-d'œuvre et ajuster l'échelle de leur activité face à la baisse de la demande. L'industrie iranienne, avant la guerre, était déjà une industrie habituée à vivre de crise en crise ; et cette accoutumance à la crise, malgré tous ses coûts, avait fini par créer une forme de capacité d'adaptation.

Selon ces analystes, la capacité à survivre à la crise peut sembler, à première vue, un signe de résilience économique. Mais la métaphore la plus juste serait peut-être celle d'un nageur qui, dans une mer démontée, s'accroche pour survivre à des morceaux de bois, des planches, à tout ce qui flotte encore. Ce morceau de bois ne le fait pas couler — mais il ne le mène pas nécessairement jusqu'au rivage non plus.

(Lire la suite en page suivante) →

← (suite de la page précédente) ... **Pourquoi l'industrie iranienne ne s'est-elle pas effondrée ?**

Pourquoi l'industrie iranienne ne s'est-elle pas effondrée ?

En réponse à cette question posée par "Davtalab", des acteurs et experts des secteurs économique et industriel évoquent plusieurs facteurs clés.

Le premier facteur est la longue expérience de la vie en situation de crise. L'examen de la situation de certaines industries dans les jours qui ont suivi la guerre montre également que les chocs monétaires et les sanctions des années précédentes avaient contraint les entreprises privées à repenser à plusieurs reprises leur mode de fonctionnement. Les déséquilibres énergétiques les avaient aussi habituées à modifier leurs programmes de production, leurs équipes de travail, leurs opérations de maintenance et leur gestion des stocks. Dans de telles conditions, une partie de l'industrie a pu résister au nouveau choc non pas parce qu'elle disposait d'une structure idéale, mais parce qu'elle avait tiré les leçons des crises antérieures.

Un deuxième facteur, qui se dégage de l'ensemble des avis exprimés, est la dispersion des capacités de production. Selon des acteurs industriels, dans certains secteurs, les dommages subis par une unité ne signifient pas nécessairement l'arrêt de toute la production : d'autres unités peuvent compenser une partie de la capacité perdue ou s'approvisionner en matières premières et écouler leurs produits par d'autres voies. Dans l'industrie sidérurgique également, des rapports font état de capacités latentes, de la diversité des unités de production et de la possibilité de transférer rapidement la production d'une unité à une autre.

Le troisième facteur est l'ampleur du réseau de distribution. En Iran, les stocks de marchandises ne sont pas concentrés uniquement dans de grands entrepôts ; une part importante des produits est dispersée entre des milliers de magasins et de points de distribution. Cette dispersion, qui accroît les coûts de distribution en temps normal, peut devenir un amortisseur en période de crise. Ainsi, pour expliquer pourquoi l'industrie iranienne ne s'est pas effondrée facilement, il faut parler d'une résilience à plusieurs niveaux plutôt que d'un facteur unique.

La résilience varie selon les secteurs

Toutefois, cette capacité générale ne fonctionne pas de la même manière dans tous les secteurs. Dans l'industrie alimentaire, par exemple, la résilience repose sur les stocks et les importations. Un acteur du secteur agroalimentaire déclare à "Davtalab" : « Dans le secteur alimentaire, le facteur de résilience le plus important à court terme est l'existence de réserves et la possibilité de poursuivre les importations. »

Il cite notamment des stocks satisfaisants de tourteaux de soja et d'orge, et estime que les réserves de maïs sont suffisantes pour les prochains mois. Les rapports publiés dans les médias nationaux indiquent également que, jusqu'à présent, les industries alimentaires ont cherché à préserver leur capacité de production et leurs effectifs, afin d'éviter que le marché ne soit confronté à des pénuries sensibles.

Toutefois, ce type de résilience dépend de la continuité de l'approvisionnement. Si les importations sont perturbées ou si le fonds de roulement des entreprises diminue, les stocks disponibles ne font que gagner du temps ; ils ne résolvent pas le problème. C'est pourquoi les acteurs de ce secteur considèrent le règlement des dettes de l'État envers le secteur privé comme une mesure urgente pour préserver cette résilience, car une partie du fonds de roulement des entreprises est immobilisée dans les créances dues par l'État.

Le textile : une résilience par l'adaptation

Le textile constitue un cas différent. Cette industrie est vulnérable à la fois du côté de l'offre et de la demande. La guerre, la diminution des déplacements, la fermeture des centres commerciaux, les perturbations d'Internet et la baisse du pouvoir d'achat affectent directement la demande de vêtements.

(Lire la suite en page suivante) →

← (suite de la page précédente) ... **Pourquoi l'industrie iranienne ne s'est-elle pas effondrée ?**

Même l'état moral général de la société a une incidence sur les ventes de cette industrie. Cependant, selon un acteur du secteur, le secteur privé textile a appris, au cours des années de sanctions, à s'approvisionner en matières premières dans des conditions difficiles, à maîtriser les prix et à préserver autant que possible les emplois. Des rapports récents montrent également que les acteurs du textile continuent de concentrer leurs efforts sur le maintien de l'emploi, bien que la dépendance d'une partie des matières premières aux importations renforce la vulnérabilité de cette industrie.

Acier et pétrochimie : la résilience d'une usine ne suffit pas

Dans les industries amont, l'enjeu principal concerne toutefois la chaîne de production et d'approvisionnement. Lorsqu'une aciérie ou une usine pétrochimique est touchée, le problème ne se limite pas à cette seule installation. L'acier constitue une matière première pour de nombreux secteurs, tandis que les produits pétrochimiques sont utilisés dans l'emballage, les plastiques, le caoutchouc, les peintures, les détergents et de nombreuses autres industries aval.

Ainsi, une industrie peut ne pas avoir été directement affectée, mais voir sa production diminuer en raison d'une perturbation dans l'approvisionnement en intrants provenant d'un autre secteur.

La littérature sur la résilience des chaînes d'approvisionnement insiste sur ce point : la résilience ne correspond pas uniquement à la capacité d'une entreprise à supporter un choc ; elle repose sur un ensemble de capacités d'absorption, d'adaptation et de reprise à l'échelle de toute la chaîne. Dans le cas de l'Iran, cette question revêt une importance accrue, car une partie des industries dépend à la fois des industries amont nationales et de matières premières ainsi que d'équipements importés.

Les petites entreprises : la flexibilité par la réduction de taille !

Pour les petites et moyennes entreprises, la situation est différente. Ces structures disposent généralement de réserves financières limitées pour supporter un arrêt prolongé. Par conséquent, lorsque les revenus diminuent, leur première réaction peut être de réduire leur capacité d'activité ou de procéder à des licenciements. Par exemple, si un atelier employant 50 personnes ne poursuit son activité, après une crise, qu'avec 20 salariés, l'entreprise survit au sens minimal du terme, mais elle perd une partie de sa capacité de production et de ses emplois.

Un réseau de distribution coûteux, un atout en temps de crise !

Le vaste réseau de commerce de détail iranien constitue lui aussi un exemple de résilience involontaire. La forte dispersion des magasins accroît les coûts de distribution, mais, en période de crise, elle permet que les stocks de marchandises soient répartis dans de nombreux points de pays.

Ainsi, même en cas d'afflux soudain de consommateurs/trices venu.es acheter des produits, une pénurie généralisée ne se produit pas nécessairement. En réalité, une part de la résilience de l'Iran repose sur des structures qui, en temps normal, ne sont pas forcément synonymes de forte efficacité.

Quand la résilience a un coût

Ainsi, si le critère de la résilience se limite à la « poursuite de la production », l'économie iranienne peut sembler très résiliente. Mais si l'on change de critère et se demande quelle part de la production, de l'emploi, du capital et des capacités spécialisées a été préservée, le tableau devient différent.

Les données relatives aux industries de base illustrent clairement la situation de la production. La baisse de la production de gaz, la réduction des capacités de la pétrochimie et les dommages touchant les différents maillons de la chaîne sidérurgique ne signifient pas seulement des pertes pour quelques secteurs industriels : ces dommages se répercutent également sur les industries en aval. C'est ici que la notion de résilience érosive prend toute son importance. Pour continuer à fonctionner, l'économie

(Lire la suite en page suivante) →

← (suite de la page précédente) ... **Pourquoi l'industrie iranienne ne s'est-elle pas effondrée ?**

ne parvient pas à absorber entièrement une partie du choc ; elle la transfère plutôt à un autre segment de la chaîne : de l'industrie gazière à la pétrochimie, de la pétrochimie aux industries en aval, de la production aux importations, de l'entreprise au fonds de roulement, et finalement des entreprises et du marché du travail aux ménages.

En matière d'emploi, la situation est similaire. Une entreprise qui continue de fonctionner avec la moitié de ses effectifs antérieurs à, sous un certain angle, fait preuve de résilience ; mais le salarié licencié qui, pour subvenir à ses besoins, se tourne vers la conduite, le travail indépendant ou des emplois non assurés n'a pas nécessairement surmonté la crise. Ainsi, une partie du coût de la résilience industrielle peut être transférée de l'usine vers le marché du travail.

Ici, au lieu de préserver ses capacités en absorbant le choc, le système économique en reporte une part du coût par la réduction de l'emploi, la baisse des salaires réels, l'informalisation du travail ou le rétrécissement des entreprises. Dans ce cas, l'économie ne meurt pas ; mais elle s'affaiblit.

Conclusion : survivre ne suffit pas

L'expérience de la guerre a montré que l'économie iranienne possède une capacité considérable à absorber les chocs et à poursuivre son activité. Mais il ne faut pas confondre cette capacité avec une aptitude à se reconstruire et à croître. Une partie de cette résilience résulte de longues années d'adaptation aux sanctions, aux déséquilibres énergétiques, au manque d'investissement et aux crises successives : une économie qui a appris à ne pas interrompre la production dans des conditions difficiles, même si elle doit continuer à fonctionner avec une capacité réduite, moins de main-d'œuvre et des coûts plus élevés.

De ce point de vue, la question de l'après-guerre ne se limite pas à remettre les usines en circuit de production ; il s'agit de savoir comment reconstruire les capacités perdues en matière de production, d'emploi, de capital et de ressources humaines. Si la politique d'après-guerre se limite purement au retour des entreprises à leur situation d'avant-guerre, elle risque en réalité de ramener l'économie exactement au point où elle se trouvait déjà en érosion avant le conflit.

Par conséquent, le véritable critère de résilience ne doit pas être recherché uniquement dans le fait de « ne pas s'effondrer ». Une économie qui reste à flot n'est pas nécessairement une économie qui a atteint le rivage. La véritable résilience économique ne prend son sens que lorsque l'économie parvient non seulement à échapper à la noyade, mais aussi à préserver et à renforcer à nouveau sa capacité de production, d'emploi et d'investissement •

← (suite de la page 5) ... **À l'occasion du 4ème anniversaire de l'assassinat de Jina Mahsa**

leurs structures de type conseil, sur les lieux de travail et dans les quartiers. Ces organisations de masse ne sont pas seulement des instruments de lutte contre la République islamique : elles constituent aussi les bases du pouvoir populaire et de l'intervention directe des travailleurs/euses et de la population dans la gestion de la société à venir.

Le quatrième anniversaire de l'assassinat de Jina n'est pas seulement celui de la commémoration d'un crime : il est celui d'une lutte toujours vivante. Nous rendons hommage à la mémoire de Jina Amini et de toutes celles et ceux qui ont perdu la vie lors du soulèvement révolutionnaire de septembre 2022.

Transformons la mémoire de celles et ceux qui sont tombés en une force pour poursuivre le combat pour la liberté, l'égalité, la justice sociale et l'émancipation.

Il ne peut y avoir de société libre sans la liberté des femmes, ni de véritable liberté politique sans égalité sociale. L'émancipation de toute la société ne pourra être conquise que par la mobilisation consciente, organisée et indépendante des peuples eux-mêmes.

Honneur à la mémoire de Jina Amini et de toutes celles et ceux qui ont perdu la vie lors du soulèvement révolutionnaire de septembre 2022 •

Déclaration de Solidarité socialiste avec les Travailleurs en Iran au meeting de la 18^{ème} université d'été du NPA-l'Anticapitaliste



Chères et chers camarades,

Merci pour votre invitation. Solidarité Socialiste avec les Travailleurs et Travailleuses d'Iran est une association qui lutte pour visibiliser les combats sociaux en Iran, soutenir les réseaux militants syndicaux et sociaux de l'intérieur. Nous nous opposons au capitalisme, à l'impérialisme et aux Etats réactionnaires. Nous partageons avec le NPA les combats du mouvement ouvrier international, la solidarité concrète avec les luttes des peuples pour leur droit à l'autodétermination, contre les impérialismes et les colonialismes.

La barbarie capitaliste mène la planète à la guerre et à la destruction. Au Moyen-Orient, le peuple palestinien subit le génocide mené par l'État d'Israël, l'occupation, les expulsions, les déplacements forcés, l'apartheid et la guerre. L'État d'Israël occupe une partie du Liban et de la Syrie, bombarde quotidiennement ses voisins. Cela ne serait pas possible sans le soutien des impérialismes, et en premier lieu sans le soutien de l'impérialisme étatsunien. Cela ne serait possible sans la complicité des Etats arabes de la région et notamment des pétromonarchies du golfe. La lutte du peuple palestinien est une menace pour l'ensemble des classes dirigeantes de la région, elle est une menace pour l'ordre impérialiste. L'objectif de la libération du peuple palestinien reste central pour l'ensemble des peuples de la région qui subissent simultanément la violence de l'impérialisme et de leurs propres états réactionnaires et dictatoriaux.

La République islamique d'Iran qui entend jouer le rôle de puissance régionale est un de ces Etats capitalistes, théocratiques et réactionnaires. Sa politique extérieure est guidée par les intérêts capitalistes de ses dirigeants. La République islamique d'Iran n'a pas plus de considération pour la lutte des peuples de la région qu'elle n'a de considération pour les aspirations des peuples d'Iran. A l'extérieur et à ses frontières, la République islamique d'Iran a collaboré avec l'impérialisme étatsunien en Afghanistan et en Irak. Elle a accentué les divisions confessionnelles en Irak et ailleurs pour garantir ses intérêts capitalistes et géopolitiques. Elle a participé à l'écrasement de la révolution syrienne en soutenant l'atroce dictature de Bachar el Assad.

En Iran, elle n'a eu de cesse de réprimer et d'écraser les contestations populaires, dont la dernière en janvier dernier. Les peuples d'Iran font face depuis 1979 à la violence politique et sociale de la dictature. Les femmes ont montré la voie de la résistance dès le 8 mars 1979 en manifestant contre l'ordre imposé par Khomeiny et les siens. Des générations de militantes et de militants ont résisté et ont été réprimés par la terreur, les tortures et les exécutions.

(Lire la suite en page suivante) →

← (suite de la page précédente) ... **Déclaration de Solidarité socialiste avec les Travailleurs en Iran**

La République islamique d'Iran a dans le même temps mené des politiques néo-libérales brutales, ses dirigeants, notamment ceux des Gardiens de la révolution ont fait main basse sur l'ensemble des ressources du pays et se sont enrichis considérablement.

Dans le même temps, la République islamique d'Iran a abaissé le coût du travail, en bon élève neo-libéral, félicité par FMI, elle a fait de la classe ouvrière iranienne une des mains d'œuvre les moins chères de la région, tout en détruisant le code du travail et en empêchant la formation des organisations indépendantes de travailleurs.

La peuples d'Iran subissent une crise environnementale accélérée par les politiques désastreuses de l'État Iranien. Ils subissent une crise sociale qui ne cesse de s'approfondir avec une hyperinflation galopante qui rend la vie impossible. Les licenciements massifs, le recul permanent des droits des travailleurs/euses, les retards de paiement de salaire et des pensions, les pénuries d'eau, d'électricité sont le quotidien de la population.

La jeunesse, les femmes, les travailleurs/euses, les minorités nationales, les activistes écologistes, et les travailleurs/euses immigré.es, notamment les afghan.nes, les minorités sexuelles et de genre sont les principales victimes de ce régime dictatorial qui détient le record d'exécutions par habitant, qui torture systématiquement les détenu.es, qui arrête et réprime toutes celles et ceux qui lèvent la tête.

Depuis la guerre déclenchée par Trump et Netanyahu le 28 février dernier, les exécutions et les condamnations se sont encore accélérées. La crise sociale et économique s'est encore aggravée. Les peuples d'Iran sont les premières victimes de cette guerre impérialiste, comme ils sont les premières victimes des sanctions internationales. Les commandants des Gardiens de la révolution sont les premiers profiteurs de guerre, ils se sont enrichis grâce aux sanctions en contrôlant et organisant le marché noir et la formation des prix.

La guerre leur a permis de briser l'élan des luttes sociales et démocratiques, de réprimer massivement la population. Cette guerre impérialiste qui a fait des milliers de mort.es civil.es, des blessé.es, des dégâts sur les infrastructures civiles et essentielles de l'Iran, est comme celle contre l'Irak, une bénédiction pour la République Islamique d'Iran. Les bombardements de Trump et Netanyahu ont certes éliminé des dirigeants, mais leur objectif n'est pas de faire chuter ce régime et encore moins de libérer les femmes ou les peuples d'Iran bien sûr. Cette guerre impérialiste n'a qu'un seul objectif : modifier les rapports de forces dans la région et asseoir la mainmise de l'impérialisme US sur les hydrocarbures et les voies stratégiques du commerce, tout ceci dans le cadre de sa concurrence inter-impérialiste avec la Chine. Cette guerre a aussi bien sûr pour objectif de faire de son allié, l'État génocidaire d'Israël, la puissance incontestée de la région.

Si nous souhaitons la défaite de Trump et de Netanyahu, nous souhaitons dans le même temps la défaite et le renversement de la République islamique d'Iran par les luttes des travailleurs et des travailleuses, des femmes et de la jeunesse. Cet état capitaliste, réactionnaire et corrompu ne peut être une alternative à l'ordre impérialiste, cet état n'est pas anti-impérialiste. Il n'a rien de progressiste ni d'émancipateur pour qui que ce soit. Ni en Iran, ni ailleurs.

Les anti-impérialistes et anticapitalistes doivent construire un mouvement de solidarité internationale par en bas, indépendant des États, sans concession face à la réaction des puissances régionales réactionnaires et à la domination des Etats impérialistes. L'internationalisme ne peut se compromettre dans le campisme. Il ne peut tolérer les exécutions à Téhéran, nier les massacres commis par le régime iranien, occulter le joug dictatorial du régime iranien et passer par perte et profit les aspirations légitimes des peuples d'Iran au nom du soutien à la lutte du peuple palestinien. Aucune lutte n'est subalterne. Aucun peuple ne doit être sacrifié au nom d'enjeux géopolitiques obscurs. Cela est un véritable obstacle à la solidarité entre les peuples et les travailleurs. Ce poison de la division est le meilleur allié des classes dominantes de la région, l'Etat d'Israël et de son parrain étatsunien.

(Lire la suite en page 31) →

Pourquoi est-il considéré comme normal de voir se constituer des dizaines d'organisations patronales, alors que la création de seulement quelques syndicats ouvriers indépendants est devenue un phénomène exceptionnel ? *

Ces jours-ci, certain.es se demandent pourquoi, parmi toutes les organisations professionnelles enregistrées dans le pays, la quasi-totalité sont des organisations patronales. Alors, pourquoi n'existe-t-il pratiquement aucune organisation représentant la classe ouvrière ?

(Le patronat seraient-il davantage intéressé que les travailleurs/euses à se réunir, à s'unir et à créer des organisations pour défendre ses propres intérêts, ou bien la réalité est-elle toute autre ?)

La différence dans l'équilibre des pouvoirs entre les travailleurs/euses et les employeurs/euses est véritablement déterminante :

Le patronat dispose de ressources financières, de réseaux de relations et d'un accès plus important aux instances décisionnelles, et le fait de s'organiser collectivement ne constitue généralement pas une menace pour sa position économique.

À l'inverse, nombre de salarié.es occupent des emplois assortis de contrats temporaires et précaires, et leur engagement dans des activités syndicales peut les exposer à un licenciement, à un non-renouvellement de leur contrat ou à d'autres pressions administratives et sécuritaires. Ainsi, le coût de l'organisation collective est nettement plus élevé pour le salariat.

Par ailleurs, le droit du travail iranien prévoit certaines formes d'organisations des salarié.es, mais la possibilité d'enregistrer et de faire fonctionner des syndicats indépendants en dehors de ce cadre se heurte à des restrictions juridiques et pratiques. Par conséquent, les possibilités de développement des organisations syndicales indépendantes sont beaucoup plus limitées que celles des organisations patronales.

Un autre facteur important est l'absence d'une protection juridique effective du droit de grève. L'expérience historique de nombreux pays montre que les syndicats indépendants ne se sont généralement pas constitués grâce à l'octroi de concessions par les gouvernements ; ce sont au contraire les travailleurs/euses, par la grève et l'action collective, qui ont pu contraindre les gouvernements et les employeurs à reconnaître le droit de s'organiser et de mener des négociations collectives.

Ainsi, lorsque la grève s'accompagne de lourdes conséquences professionnelles, administratives ou sécuritaires, les travailleurs perdent l'un de leurs principaux moyens de pression pour faire reconnaître les organisations syndicales indépendantes.

Par conséquent, il ne faut pas attribuer le faible nombre de syndicats indépendants de travailleurs et travailleuses à un manque d'intérêt de leur part.

Cette situation résulte avant tout des inégalités en matière de moyens, des coûts liés à l'organisation collective et du rapport de force entre le travail et le capital. D'un côté, les employeurs et employeuses peuvent développer leurs organisations à moindre coût ; de l'autre, les travailleurs et travailleuses se heurtent, pour exercer ce même droit, à des obstacles juridiques, économiques et pratiques.

En réalité, les petits groupes qui souhaitent être reconnus comme des organisations syndicales indépendantes doivent d'abord acquérir une certaine capacité d'action leur permettant de faire face aux difficultés. Ils doivent, à tout le moins, développer une compréhension suffisante de leurs motivations communes, du soutien mutuel entre collègues et de la perspective de construire une organisation, afin de pouvoir surmonter les obstacles qui les dissuadent d'agir, tels que la peur de perdre leur emploi, ainsi que les accusations ou les étiquettes susceptibles de leur être attribuées.

(Lire la suite en page 29) →

* Texte publié le 7 août par davalaborg et traduit par la rédaction d'Echo d'Iran

Tout le monde est un.e espion.ne : la nouvelle loi iranienne contre « l'influence étrangère »*



Quand la sécurité devient un prétexte pour criminaliser la société

Le Parlement iranien a approuvé les grandes lignes d'un projet de loi intitulé « **Lutte contre l'infiltration des services et institutions de renseignement étrangers** ». Sous couvert de défense de la souveraineté et de la sécurité nationale, ce texte élargit considérablement la définition de l'« influence étrangère ». Il risque de criminaliser des activités aussi ordinaires que les contacts avec des médias étrangers, la coopération universitaire ou les échanges avec des organisations internationales.

Le projet de loi n'est pas encore entré en vigueur. Il doit encore être approuvé dans le détail par le Parlement, puis validé par le Conseil des gardiens de la Constitution. Mais plusieurs dispositions similaires sont déjà utilisées pour poursuivre et condamner des opposant.es, des militant.es et des citoyen.nes accusé.es d'« espionnage » ou de « coopération avec des gouvernements hostiles ».

Le texte impose notamment de strictes restrictions aux contacts avec les médias étrangers. Sans autorisation officielle. Toute interview, conversation ou transmission d'informations à des médias considérés comme liés à des États hostiles ou bénéficiant de financements étrangers pourrait, être passible de six mois à deux ans de prison.

Les contacts avec les ambassades, consulats et organisations internationales seraient également soumis à l'autorisation écrite préalable du ministère des Affaires étrangères et des autorités de sécurité. Dans le domaine universitaire, l'obtention de bourses étrangères, la participation à des projets de recherche internationaux ou à des ateliers à l'étranger pourraient constituer des infractions sans autorisation préalable des services de renseignement.

Le projet va jusqu'à restreindre la participation ou l'organisation de formations, en présentiel ou en ligne, lorsqu'elles sont considérées comme étant « sous la supervision, la direction ou la formation de services de renseignement étrangers », ou comme « incompatibles avec la culture iranienne » ou contraires aux politiques culturelles officielles.

Ainsi, des activités relevant normalement de la liberté d'expression, de la recherche, de l'éducation ou de la coopération internationale pourraient être placées sous la surveillance de l'appareil sécuritaire.

(Lire la suite en page suivante) →

* Texte publié par [Radio Zamaneh](http://RadioZamaneh.com), et traduit par la rédaction d'Echo d'Iran.

← (suite de la page précédente) ... **Tout le monde est un espion**

Transformer tout le monde en suspect

Les défenseurs du projet affirment que la législation actuelle ne permettrait pas de lutter efficacement contre les nouvelles formes d'« infiltration » étrangère. Abbas Goodarzi, porte-parole du Bureau de la présidence du Parlement, présente le texte comme une mesure destinée à protéger « l'indépendance, la souveraineté, la sécurité nationale et l'identité culturelle irano-islamique ». Le porte-parole de la Commission de la sécurité nationale affirme, quant à lui, que la loi empêcherait les services de renseignement étrangers d'utiliser les ONG et autres institutions de la société civile comme couverture.

Mais les critiques soulignent que le danger réside précisément dans l'extrême largeur de la définition de l'« infiltration ». Alireza Salimi, membre de la commission parlementaire, décrit le projet comme un « outil juridique destiné à préserver la souveraineté nationale et les intérêts supérieurs du pays contre toute ingérence étrangère ». Il affirme qu'il vise « uniquement l'infiltration étrangère ».

Pour ses détracteurs, cette distinction est illusoire dès lors que des relations ordinaires avec l'étranger peuvent être assimilées à une menace pour la sécurité nationale.

L'extension du pouvoir sécuritaire

Des juristes et des chercheurs/euses en sciences sociales ont averti que ces définitions vagues pourraient permettre aux institutions sécuritaires de criminaliser un très large éventail d'activités. Le quotidien *Etemad* a recensé dix problèmes majeurs liés au projet et qualifié son premier article de « mère de toutes les accusations », en raison de la portée considérable qu'il donne aux allégations d'influence étrangère.

L'une des principales inquiétudes concerne l'extension des pouvoirs du ministère du Renseignement et de l'Organisation du renseignement des Gardiens de la révolution, désignés comme les principaux organismes chargés de l'application de la loi. Ils seraient notamment responsables de la collecte des preuves et de la transmission des dossiers au pouvoir judiciaire.

La peine de mort comme instrument d'intimidation

La critique la plus virulente est venue du sociologue Saeed Madani, récemment libéré de prison. Dans une interview publiée par *Panorama*, il a averti que le projet contribuerait à la « sécurisation » croissante de la vie publique, isolerait davantage les institutions scientifiques et éducatives, affaiblirait la société civile et accélérerait l'érosion de la confiance sociale.

Madani rappelle que la « Loi sur le renforcement des peines pour espionnage », approuvée et promulguée en novembre 2025, a déjà permis d'élargir le champ de la répression. Selon lui, plusieurs personnes arrêtées lors des manifestations de janvier 2026 ont été condamnées à mort sur le fondement de dispositions similaires. Il dénonce également l'extension des pouvoirs accordés aux juges et aux institutions sécuritaires, qui aurait favorisé des procès plus courts, une pression accrue sur les accusé.es pour obtenir des aveux, des restrictions à l'accès à des avocat.es indépendant.es et, dans certains cas, des sanctions contre les familles des accusé.es.

Évoquant le cas de Pouya Ghabadi, exécuté pour ses liens présumés avec l'Organisation des Moudjahidines du peuple d'Iran (OMPI/MEK), Madani affirme que la peine de mort a été exécutée alors même que l'affaire était encore examinée par la Cour suprême.

Il a également évoqué le cas de personnes accusées d'avoir incendié une base des Bassidj à Téhéran, dont Mohammad Amin Bigleri, Shahin Hatami et Amirhossein Hatami, exécutés en avril 2026. Selon Madani, après leur arrestation, ils avaient été privés de visites familiales, soumis à de fortes restrictions téléphoniques et n'avaient même pas eu accès à un avocat commis d'office.

(Lire la suite en page suivante) →

← (suite de la page précédente) ... **Tout le monde est un espion**

Pour lui, les exécutions sont de plus en plus utilisées comme un instrument d'intimidation collective :

« Le gouvernement semble utiliser les exécutions comme un instrument d'intimidation collective, plutôt que comme une simple sanction pour une infraction précisément définie. En invoquant constamment les conditions de guerre ou l'état d'urgence, il va jusqu'à bafouer les lois existantes. »

Une arme dans les luttes de pouvoir

Le projet de loi pourrait également devenir un instrument dans les luttes de pouvoir au sein du régime. En permettant de formuler de larges accusations d'« influence étrangère », il offre un mécanisme susceptible de servir à discréditer, écarter, voire emprisonner des rivaux politiques.

Son adoption intervient dans un contexte de fortes tensions sociales et politiques. Toute nouvelle décision concernant le prix de l'essence ou les quotas de carburant pourrait provoquer de nouvelles mobilisations populaires. Dans ce contexte, le renforcement de l'appareil sécuritaire apparaît moins comme une réponse aux causes de la crise que comme une préparation à de nouvelles contestations.

Le véritable enjeu dépasse donc largement ce projet de loi. Il concerne le choix entre une société où les échanges, la recherche, l'information et l'organisation collective peuvent se développer librement, et un système où toute relation avec l'extérieur peut devenir suspecte, et où la prison et la peine de mort deviennent des instruments ordinaires de gouvernement.

Pour sortir de cette logique, il ne suffirait pas de suspendre le projet de loi. Il faudrait remettre en cause l'extension des lois et institutions répressives, garantir les libertés d'expression et d'organisation et mettre fin au recours à la peine de mort comme instrument de répression.

Pour l'heure, cette perspective semble malheureusement bien lointaine•

Ce que prévoit le projet de loi adopté par le Parlement iranien

▸ **De 6 mois à 2 ans** d'emprisonnement pour toute coopération scientifique avec des universités, des institutions ou des organisations étrangères sans l'autorisation préalable du ministère du Renseignement.

▸ **De 5 à 10 ans** d'emprisonnement De cinq à dix ans d'emprisonnement pour les organisateurs/trices de cours, de formations ou d'ateliers, en présentiel ou en ligne, jugés incompatibles avec la culture iranienne ; les personnes qui y participeraient encourraient, quant à elles, une peine, **de 6 mois à 2 ans de prison**.

▸ **Interdiction à vie** de produire ou de réaliser des films, des documentaires, des pièces de théâtre, des œuvres musicales ou des livres faisant la promotion d'une « culture anti-islamique » ou donnant une image négative du pays.

▸ **Jusqu'à 30 ans d'emprisonnement** pour toute proposition d'ordre politique, législatif ou exécutif adressée aux institutions de l'État et jugée contraire aux intérêts fondamentaux du régime, ou visant à orienter l'opinion publique en faveur d'un groupe ou d'un courant politique particulier

▸ **De six mois à deux ans d'emprisonnement** pour toute interview, participation à une émission ou autre forme de communication avec des médias américains ou des médias financés par les États-Unis.

Les interviews accordées à des médias étrangers seraient par ailleurs soumises à une obligation d'information préalable du ministère du Renseignement.

▸ **De six mois à deux ans d'emprisonnement** pour toute communication avec des ambassades ou des institutions étrangères, en Iran ou à l'étranger, sans l'autorisation écrite préalable du ministère des Affaires étrangères•

Qu'est-ce que la flotte fantôme iranienne et comment parvient-elle à contourner les sanctions sur le pétrole ? *



Le porte-avions USS Rafael Peralta a encerclé en mer, le 24 avril 2026, un pétrolier transportant du pétrole brut battant pavillon iranien au large des côtes iraniennes. (AFP / Marine des États-Unis)

Comment fonctionnent les flottes fantômes ?

Les États-Unis ont de nouveau mis en place un blocus maritime des ports iraniens. Toutefois, au cours des dernières années, la République islamique a constitué un réseau de pétroliers vieillissants et peu connus, surnommé la « flotte fantôme ». Elle s'en sert pour poursuivre ses exportations de pétrole, en particulier vers la Chine.

La flotte fantôme désigne des navires qui opèrent en marge de l'industrie maritime officielle et qui utilisent des méthodes trompeuses pour transporter le pétrole de pays soumis à des sanctions. Nombre de ces pétroliers désactivent leur système obligatoire d'identification et de suivi (AIS) ou transmettent de fausses positions afin de dissimuler leur itinéraire ainsi que l'origine de leur cargaison.

Ces navires battent généralement le pavillon de pays offrant une faible fiscalité, une réglementation peu contraignante et des systèmes d'immatriculation des navires peu transparents. Les Bermudes, le Liberia, le Panama, Malte et les Îles Marshall figurent parmi les pavillons les plus utilisés. Cette pratique rend l'identification du véritable propriétaire du navire plus difficile.

Certains pétroliers appartiennent à des commerçants iraniens proches du Corps des gardiens de la révolution islamique (CGRI), tandis que d'autres sont la propriété d'hommes d'affaires chinois. Les équipages sont, quant à eux, souvent recrutés en Iran, en Chine et dans les pays d'Asie du Sud.

Avant le début du récent blocus, les estimations faisaient état d'environ 400 pétroliers de ce type, bien que les chiffres varient selon les sources. Après avoir quitté l'Iran, ces pétroliers transfèrent généralement leur cargaison à un autre navire en mer. Le transfert de navire à navire n'est pas illégal en soi, mais il complique la traçabilité de l'origine du pétrole et permet de le réenregistrer sous le nom d'un autre pays.

(Lire la suite en page suivante) →

* Texte publié par [Middle East Eye](https://www.middleeasteye.net), et traduit par la rédaction d'Echo d'Iran.

← (suite de la page précédente) ... **Qu'est-ce que la flotte fantôme iranienne**

Pourquoi l'Iran possède-t-il une flotte fantôme ?

L'objectif principal de ce réseau est de contourner les sanctions secondaires imposées par les États-Unis. L'achat de pétrole iranien n'est pas interdit en soi dans tous les pays, et les sanctions généralisées contre son importation sont principalement appliquées par les États-Unis, l'Union européenne et le Canada. Toutefois, Washington menace de geler les avoirs de toute entreprise, banque ou organisation qui participe à l'achat, au transport ou au financement du pétrole iranien, même si cette entité n'est pas américaine.

Ces sanctions secondaires ont été instaurées pour la première fois sous la présidence de Bill Clinton et ont été considérablement renforcées après le retrait des États-Unis de l'accord sur le nucléaire iranien par Donald Trump en 2018. En raison de la dépendance de l'industrie mondiale du transport maritime au système bancaire américain et aux transactions libellées en dollars, la plupart des grandes entreprises évitent de collaborer avec l'Iran. Téhéran s'appuie donc sur des réseaux informels pour exporter son principal produit d'exportation : le pétrole.

Qui achète le pétrole transporté par les flottes fantômes ?

La Chine est le principal acheteur de pétrole iranien, mais elle n'enregistre généralement pas les importations directes en provenance d'Iran dans ses statistiques officielles. Une partie de ce pétrole est importée avec une origine déclarée comme étant la Malaisie ou l'Indonésie, alors que les statistiques d'exportation de ces pays ne correspondent pas aux volumes d'importation enregistrés par la Chine. Les analystes considèrent cet écart comme un indice que le pétrole iranien change d'identité au cours de son acheminement.

La société d'analyse Kpler estimait qu'en 2025, la Chine avait importé environ 1,4 million de barils de pétrole iranien par jour, soit près de 12 % de l'ensemble de ses importations de pétrole brut. Le pétrole iranien est vendu à prix réduit et les paiements sont généralement effectués en yuans par l'intermédiaire de banques chinoises. Les principaux acheteurs sont de petites raffineries privées de la province du Shandong, surnommées les « théières » (« teapots »), tandis que les grandes raffineries publiques évitent généralement ces transactions afin de ne pas s'exposer aux sanctions américaines.

Les flottes fantômes sont-elles illégales ?

Les activités de cette flotte évoluent dans une zone grise du droit international. Les Nations unies n'ont pas imposé de sanctions générales sur l'achat et la vente du pétrole iranien ; son commerce n'est donc pas illégal en soi. En revanche, la désactivation des systèmes de suivi, l'utilisation de documents falsifiés ainsi que le non-respect des normes de sécurité, de protection de l'environnement et des règles du travail établi par l'Organisation maritime internationale peuvent constituer des pratiques illégales et dangereuses. L'application de ces règles dépend toutefois du pays d'immatriculation du navire et de l'État du port où le pétrolier fait escale.

L'une des principales préoccupations concerne le vieillissement de ces navires. Nombre des pétroliers de la flotte fantôme ont plus de vingt ans, et certains dépassent même les trente ans. Plusieurs d'entre eux sont des superpétroliers capables de transporter plus de deux millions de barils de pétrole. La désactivation des équipements de suivi accroît également le risque de collision avec d'autres navires. En 2018, le pétrolier iranien Sanchi a coulé après une collision près de Shanghai : les 32 membres d'équipage ont péri et environ 960 000 barils de pétrole se sont déversés en mer.

Les États-Unis ont instauré un blocus des ports iraniens dans le but d'empêcher le départ de tous les navires. Toutefois, des sites spécialisés dans le suivi du trafic maritime ont rapporté qu'un certain nombre de pétroliers iraniens étaient malgré tout parvenus à franchir ce blocus.

(Lire la suite en page 31) →

Le « koolbari » à Téhéran : quand le livreur se met à marcher



Ces derniers jours, des annonces et des messages concernant le recrutement de « livreurs à pied » à Téhéran circulent sur les réseaux sociaux. Il s'agit de travailleurs qui, sans motocyclette, livrent à pied — parfois en utilisant le métro et les autobus — des commandes de nourriture, des marchandises ou des colis, des magasins jusqu'aux clients. Dans certains de ces messages, est annoncé un salaire mensuel de 18 à 22 millions de tomans (moins de 100 Euros). C'est notamment ce qui a popularisé l'expression « *koolbari* à Téhéran », en référence au *koolbari*, terme désignant le transport de marchandises à dos d'homme, notamment dans les régions frontalières de l'Iran.

Le « **livreur à pied** » n'est toutefois pas un phénomène apparu ces derniers jours. La recherche dans les anciennes annonces d'emploi à Téhéran montre que, depuis plusieurs années déjà, des restaurants, des magasins et des entreprises de livraison recrutent des personnes pour ce type de travail. Dans une annonce, un livreur à pied était recherché pour transporter des colis entre magasins de produits informatiques ; dans une autre, une plateforme de transport avait invité plusieurs centaines de personnes à livrer des colis « à pied ou en utilisant le métro, le bus et le taxi ». Un restaurant du Grand Bazar de Téhéran recherchait également des livreurs à pied pour effectuer des livraisons de nourriture aux alentours du marché.

Ce qui est nouveau, n'est donc pas l'apparition de ce métier, mais le fait qu'il soit de nouveau mis en avant en 2026, dans le contexte d'une grave crise du niveau de vie et du marché du travail.

Un montant de 18 à 22 millions de tomans (80 à 100 Euros), ne constitue pas un salaire particulièrement élevé. Le salaire de base minimum des travailleurs en 2026 a été fixé à environ 16,625 millions de tomans par mois (80 Euros).

L'indemnité de logement, après approbation par le gouvernement, a été portée à 3 millions de tomans (14 euros), tandis que l'allocation de panier de produits de première nécessité s'élève à 2,2 millions de tomans (10 euros).

Ainsi, le revenu minimum pour un travail à temps plein soumis au Code du travail, même avant l'ajout de certains avantages tels que l'allocation de mariage, l'ancienneté ou les allocations familiales, atteint déjà près de 22 millions de tomans (100 Euros). (Lire la suite en page suivante) →

Le terme « *koolbar* » désigne les personnes qui pour gagner leur vie transportent des marchandises sur leurs épaules.

← (suite de la page précédente) ... **Le « koolbari » à Téhéran : quand le livreur se met à marcher**

Autrement dit, le montant maximal annoncé pour certains « livreurs à pied » correspond à peu près au salaire minimum légal.

Ce salaire minimum a lui aussi perdu une part importante de son pouvoir d'achat peu de temps après le début de l'année. Mohsen Bagheri, représentant des « syndicats » officiels au Conseil suprême du travail, a déclaré en août que le coût du panier de dépenses nécessaires à la subsistance des travailleurs/euses avait presque doublé par rapport à son niveau calculé en décembre 2025, et que le salaire fixé au début de l'année ne permettait désormais plus de couvrir les besoins minimums des ménages. Selon les dernières statistiques officielles citées dans ces mêmes rapports, le taux d'inflation annuel avait atteint 57,7% en juin 2026.

Le marché des coursiers à moto offre lui aussi une image assez claire de la situation de l'emploi en Iran aujourd'hui. Davoud Mohammadi, président de l'Union patronale du transport de marchandises légères en milieu urbain et des coursiers à moto de Téhéran, déclarait en mai dernier que l'augmentation des suppressions de postes dans les entreprises avait poussé un nombre croissant de personnes à se tourner vers la livraison à moto pour subvenir à leurs besoins.

Mais au même moment, la récession économique a entraîné une baisse du volume des commandes, mettant les revenus des travailleurs de ce secteur sous pression. Selon lui, beaucoup se lancent dans ce métier non par choix professionnel, mais parce qu'ils peinent à assurer leurs moyens de subsistance.

Pour un livreur, la moto n'est pas simplement un moyen de transport : c'est son outil de travail et son capital de départ. L'achat du véhicule, les réparations et l'entretien, les pneus, les pièces détachées et l'assurance doivent tous être financés par les revenus de son activité. À titre d'exemple, la seule assurance responsabilité civile obligatoire pour une moto en 2026 coûte, selon le type de véhicule, environ 14 Euros par an. À cela s'ajoutent la dépréciation du véhicule et le risque permanent d'accident.

Dans de telles conditions, une personne qui ne dispose pas du capital nécessaire pour acheter ou entretenir une moto peut être repoussée vers l'échelon le plus bas de ce marché : effectuer le même travail de transport, mais avec son propre corps.

La question de l'assurance revêt également une importance particulière. Le président de l'Union des coursiers à moto de Téhéran a déclaré que de nombreux travailleurs de ce secteur ne bénéficient toujours pas d'une couverture adéquate de sécurité sociale. Le problème est encore plus marqué dans l'économie des plateformes en lignes : la question de l'assurance des chauffeurs et des coursiers travaillant pour des plateformes en ligne fait débat depuis des années entre les entreprises, l'État et les travailleurs. Parmi les options envisagées figure l'assurance volontaire, qui, en 2026, pourrait coûter à l'intéressé lui-même près de six millions de tomans par mois (28 euros).

On estime qu'un tel système transfère également au travailleur la part et la responsabilité qui devraient incomber à l'employeur.

Il faut toutefois considérer l'expression « *koolbari* à Téhéran » comme une métaphore. Dans les régions frontalières, les *koolbars* doivent, en plus de transporter de très lourdes charges, affronter la montagne, le froid extrême, les risques de chute, les mines et les tirs des polices frontalières. On ne peut donc pas mettre leurs conditions de travail sur le même plan que celles d'un livreur urbain.

Mais le point commun est évident : dans les deux cas, lorsque le capital initial, la sécurité de l'emploi et les moyens de production deviennent hors de portée du travailleur, le corps humain devient lui-même le principal outil permettant de gagner sa vie.

C'est peut-être là que réside aujourd'hui le sens profond de l'expression « livreur à pied » à Téhéran : une économie qui, pour une part croissante de la population active, ne crée plus des voies de progression professionnelle, mais de nouvelles formes de survie ; des emplois qui exigent moins de capital initial, mais dans lesquels la part du travail physique et du corps humain est plus importante •

Guerre impérialiste en Iran : les États-Unis frappent un mariage et font cinq morts



*Dans le sud de l'Iran, mercredi 2 septembre, une nouvelle intervention militaire étasunienne a frappé une cérémonie de mariage, faisant **cinq morts et 67 blessés**. Une illustration brutale des conséquences de la reprise des bombardements étasuniens contre le pays*

Le 2 septembre, une fête de mariage dans le sud de l'Iran s'est transformée en scène de carnage lorsqu'une munition américaine a, selon toute vraisemblance, frappé directement le lieu de la célébration. L'attaque a tué plusieurs civils, dont un garçon de quatre ans, et fait près de 70 blessés, selon une analyse de Reuters fondée sur des vidéos et des images authentifiées.

Des experts en armement estiment que les dégâts observés sont compatibles avec une frappe américaine directe, ce qui remet sérieusement en cause les affirmations selon lesquelles les victimes auraient pu être touchées par un intercepteur iranien ou par un projectile ayant ricoché.

La frappe a dévasté une fête de mariage à Kuhestak, dans le comté de Sirik, dans la province d'Hormozgan, alors que des dizaines de membres de la famille et d'invités étaient réunis pour célébrer l'événement.

Selon les informations disponibles, l'attaque a d'abord fait quatre morts et 67 blessés. Parmi les victimes figuraient Amir Mohammad Karimi, âgé de quatre ans, et Mohammad Mallahi, âgé de 16 ans. Deux autres personnes présentes au mariage ont également perdu la vie.

Le bilan est ensuite passé à cinq morts après le décès à l'hôpital d'une jeune femme de 22 ans, grièvement blessée lors de l'attaque•

← (suite de la page 21) ... **Pourquoi est-il considéré comme normal**

Du point de vue des normes de l'Organisation internationale du Travail (OIT), le principe de la liberté syndicale signifie que les travailleurs et travailleuses, tout comme les employeurs et employeuses, doivent pouvoir créer et gérer leurs propres organisations sans intervention injustifiée de l'Etat.

Dans ses rapports et observations concernant l'Iran, les organes de contrôle de l'OIT ont souligné à de nombreuses reprises, au fil des années, la nécessité de renforcer la liberté syndicale des travailleurs et travailleuses et de lever les restrictions qui continuent de l'entraver•

Déclaration du Syndicat des travailleurs/euses de la Compagnie de bus de Téhéran et de sa banlieue (VAHED)

Halte aux exécutions !

Notre pays étouffe sous le poids de crises économiques dévastatrices, d'inflation galopante, de l'effondrement de la valeur du rial (la devise iranienne), de l'agression militaire des États-Unis et d'Israël, de la poursuite d'une guerre dévastatrice, des sanctions économiques, d'une répression sévère et généralisée et de politiques bellicistes.



Simultanément, les dirigeants de la République islamique répondent une fois encore aux revendications du peuple — du pain, du travail, la justice, la liberté et la dignité humaine — par le plus violent des instruments de peur et d'intimidation : la potence.

Le Syndicat des travailleurs/euses de la Compagnie des autobus de Téhéran et de sa banlieue, ainsi que les organisations syndicales indépendantes d'Iran et du monde entier, s'opposent catégoriquement à la peine de mort, quels qu'en soient le prétexte, l'accusation ou les circonstances, sans aucune exception.

La peine de mort n'est pas un instrument de justice : c'est une arme de répression structurelle et organisée, destinée à semer la peur, à paralyser les mouvements sociaux et à étouffer les organisations citoyennes indépendantes. Qu'elle soit invoquée au nom de la « sécurité nationale », sous des accusations telles que le « moharebeh » (inimitié envers Dieu), ou encore la multiplication des exécutions en temps de guerre, la peine de mort vise directement à faire taire la voix d'un peuple opprimé, qui ne supporte plus la pauvreté et le déni de ses droits.

Nous, travailleuses et travailleurs, avons appris que lorsque l'échafaud est dressé, ce sont avant tout les travailleurs et travailleuses, les dissident.es politiques, les communautés marginalisées, les jeunes qui se soulèvent contre l'ordre établi, les défenseurs/euses des droits humains, ainsi que les victimes de la pauvreté, de la misère, de la toxicomanie et de la précarité économique et sociale, qui sont condamnés à la pendaison.

Les classes dirigeantes ont toujours utilisé la peine de mort comme un instrument pour réduire au silence les voix des peuples opprimés. À l'échelle internationale, les organisations ouvrières s'opposent catégoriquement à la peine de mort et considèrent que son application aux dissident.es politiques comme aux citoyen.nes ordinaires, est un instrument de répression et d'intimidation de la société.

Par ailleurs, l'Organisation internationale du travail (OIT) reconnaît que le droit à la vie et à l'intégrité physique constitue une condition essentielle à l'exercice effectif de la liberté syndicale et des droits syndicaux. Nous, travailleuses et travailleurs, nous opposons à la peine de mort, non seulement parce qu'elle est inhumaine et doit être abolie partout dans le monde, mais aussi parce qu'aucun.e travailleur/euse ne peut être libre sous la menace de l'exécution. Lorsque les gouvernements s'arrogent le droit de prendre des vies humaines, le droit de s'organiser, de créer des syndicats indépendants, de faire grève et de manifester perd toute sa portée.

Nous condamnons toutes les exécutions à caractère politique ainsi que les procès expéditifs et les simulacres de procès. Les accusations portées contre les prisonnier.es politiques, les militant.es sociaux/ales, les femmes, les étudiant.es, les enseignant.es, les jeunes et les travailleurs/euses mobilisé.es sont souvent fondées sur des scénarios montés de toutes pièces, notamment en période de guerre, sans même respecter les procédures judiciaires prévues par la loi.

Tout.e prisonnier.e, qu'il/elle soit politique ou non, possède des droits fondamentaux qui doivent être respectés. Or, dans notre pays, ces droits sont constamment bafoués.

← (suite de la page précédente) ... **Déclaration du Syndicat des travailleurs**

Nous appelons les syndicats, les travailleurs et travailleuses des transports, les fédérations syndicales internationales et toutes les organisations de travailleurs/euses indépendantes à travers le monde à relayer notre voix et à se faire nos porte-parole.

Ensemble, exigeons un cessez-le-feu immédiat et la fin de la guerre, l'arrêt immédiat de toutes les exécutions en Iran, la libération inconditionnelle de tous et tous les syndicalistes et militant.es politiques emprisonné.es, ainsi que l'abolition pure et simple de la peine de mort.

La peine de mort doit être abolie immédiatement !

Libération immédiate de tous/toutes les prisonnier.es politiques !

Non à la guerre, aux interventions militaires, aux agressions et aux politiques bellicistes !

Pour les travailleurs/euses et toutes celles et ceux qui vivent de leur travail, la voie à suivre est celle de l'unité et de l'organisation !

← (suite de la page 26) ... **Qu'est-ce que la flotte fantôme iranienne**

Même avant le conflit, les États-Unis et le Royaume-Uni interceptaient déjà, en haute mer et en dehors des eaux territoriales, des pétroliers liés aux exportations de pétrole de l'Iran, de la Russie et du Venezuela. L'une des méthodes employées consiste à faire pression sur l'État du pavillon afin qu'il radie le navire de son registre. Cette mesure prive le pétrolier de sa nationalité, ce qui facilite juridiquement sa saisie.

Les pays occidentaux ont également mis en place un « groupe de travail sur la flotte fantôme », tandis que les États-Unis, l'Union européenne et le Royaume-Uni sanctionnent séparément les navires identifiés comme appartenant à ce réseau. Washington a aussi ciblé les raffineries privées chinoises qui achètent du pétrole iranien. Pékin, en revanche, rejette les sanctions unilatérales qui ne sont pas autorisées par le Conseil de sécurité des Nations unies et a demandé aux entreprises chinoises de ne pas se conformer aux restrictions imposées par les États-Unis.

La flotte fantôme iranienne constitue à la fois un outil économique, un réseau complexe de contournement des sanctions et un risque maritime majeur. Ce réseau a permis à Téhéran de préserver une partie de ses revenus pétroliers, mais l'utilisation de navires vieillissants, de structures de propriété dissimulées, de trajets falsifiés et de transferts en mer a également considérablement accru ses coûts environnementaux et ses risques en matière de sécurité•

← (suite de la page 20) ... **Déclaration de Solidarité socialiste avec les Travailleurs en Iran**

Ce que la République islamique d'Iran craint le plus c'est un nouveau soulèvement des peuples d'Iran, c'est la lutte quotidienne des travailleurs et des travailleuses, c'est le mouvement contre la peine de mort qui mène un combat héroïque du sein même des prisons d'Iran, c'est la résistance quotidienne des femmes qui fait reculer l'ordre réactionnaire en refusant le port obligatoire du voile et en gagnant des espaces de liberté et de mixité par un vaste mouvement courageux de désobéissance, c'est les luttes des peuples d'Iran pour leurs droits politiques, culturels et sociaux. Ce sont ces luttes que nous, militants et militantes de l'opposition soutenons et essayons de faire entendre ici et ailleurs. Ce sont ces luttes qui tendent la main aux luttes du peuple palestinien, du peuple kurde, aux luttes des femmes afghanes, aux luttes des peuples et des travailleurs de la région et aux luttes des peuples du monde entier. Ce sont ces luttes pour la justice sociale, la liberté et l'égalité qui renverseront la République islamique d'Iran. Alors

Vive la solidarité internationale,

Vive l'anti-impérialisme de classe,

Vive les luttes féministes, démocratiques et écologistes,

Vive la lutte des travailleurs et des peuples pour l'émancipation de toutes et tous !

10 condamnations à mort et 256 ans d'emprisonnement pour les accusé.es dans l'affaire de la "Place des Martyrs d'Ispahan"



La première chambre du tribunal révolutionnaire d'Ispahan a condamné à mort dix personnes parmi les détenu.es des manifestations de janvier 2026, dans l'une des décisions les plus lourdes prononcées contre des manifestants détenu.es. Six autres accusé.es ont également été condamné.es à de longues peines de prison, portant le total des peines d'emprisonnement prononcées à l'encontre des 16 accusé.es à 256 années. Ces condamnations sont rendues en première instance et peuvent encore faire l'objet d'un recours et d'un appel.

Selon un rapport de HRANA, Taraneh Rahimi, Navid Elyasi, Abolfazl Dadgostar, Mehdi Mansouri, Ahmadrza Saeidi, Mehrdad Boueri, Mohammadmehdi Asadi, Armin Gholami, Parsa Jafari et Mehdi Jafari, connu sous le nom de Mehdi Khosravi, ont chacun été condamnés à la peine de mort et 11 ans de prison.

Romina Rahimi et Milad Boueri ont chacun.e été condamné.es à 36 ans de prison, Hamed Mehralian à 26 ans, tandis que Setayesh Saedi, Sajjad Abedi et Ali Boueri ont chacun écopé de 16 ans de prison.

Parmi les accusé.es, le sort de Taraneh et Romina Rahimi, deux sœurs jumelles âgées de 20 ans, a suscité une attention particulière : Taraneh est menacée de peine de mort, tandis que Romina a été condamnée à 36 ans de prison. Des organisations de défense des droits humains avaient déjà rendu compte du dossier de ces deux sœurs et des autres accusés, faisant état de la vive inquiétude des militant.es des droits humains concernant le déroulement de la procédure judiciaire. Selon ces rapports, la plupart des accusé.es n'étaient pas des militant.es politiques connu.es ; certain.es d'entre eux/elles étaient propriétaires ou employé.es de magasins de chaussures situés aux abords de la place des Martyrs.

Cette affaire est liée aux événements survenus lors des manifestations du mois de janvier dernier sur la place des Martyrs et dans les rues avoisinantes, au cours desquels deux personnes — un membre des Gardiens de la révolution et un citoyen sans domicile — ont perdu la vie. Toutefois, d'après les informations publiées concernant l'acte d'accusation, aucun des 16 accusé.es n'est spécifiquement poursuivi.e pour le meurtre de ces deux personnes.

Les principales accusations retenues sont les suivantes : « guerre contre Dieu » (moharebeh) par le port d'armes blanches, destruction de biens publics qualifiée de moharebeh, « réunion et collusion » et « activités de propagande contre le régime ».

(Lire la suite en page 34) →

Affrontements entre les forces de sécurité et les manifestant.es opposé.es aux exécutions sur la place Alikhani à Ispahan



Des vidéos amateurs publiées sur les réseaux sociaux montrent la grue érigée par les autorités iraniennes sur la place Alikhani, à Ispahan, où ont eu lieu des exécutions publiques à l'aube du 28 juillet 2026

La République Islamique d'Iran a exécuté publiquement deux manifestants à Ispahan, à l'aube du mardi 28 juillet. Plusieurs centaines de personnes se sont rassemblées à proximité de l'estrade, installée sur la place Alikhani, où a eu lieu la pendaison. La foule s'est mise à scander des slogans contre la police, ce qui a conduit les unités antiémeutes à disperser la foule.

De nouveaux rapports indiquent que, dans la soirée de lundi 27 et à l'aube de mardi 28, un groupe de citoyen.nes d'Ispahan, après avoir appris l'installation d'une potence sur la place Alikhani, s'est rassemblé aux alentours de cette place pour demander l'arrêt de l'exécution d'Abolfazl Sepahi et d'Amirhossein Safari.

Des vidéos publiées sur les réseaux sociaux montrent une importante présence des forces de sécurité ainsi que des manifestant.es scandant des slogans hostiles au gouvernement.

L'organisation iranienne des droits humains HRANA a annoncé qu'un nombre important de personnes s'étaient rassemblées aux premières heures de la matinée sur le lieu des exécutions afin de les empêcher. Toutefois, les forces gouvernementales les ont dispersées en recourant à la violence.

HRANA a également rapporté que plusieurs personnes avaient été blessées et arrêtées lors des affrontements entre les forces de sécurité et les manifestant.es. Le nombre exact ainsi que l'identité des personnes blessées et interpellées ne sont pas encore connus.

Certaines chaînes d'information et des témoins locaux ont rapporté que les forces de l'ordre avaient utilisé des pistolets à impulsion électrique (tasers) ainsi que des tirs pour disperser la foule. Les médias internationaux ont également fait état d'affrontements entre les forces de sécurité et des citoyen.nes aux abords de la place, sans toutefois confirmer avec précision les moyens employés.

Malgré les manifestations nocturnes, Abolfazl Sepahi et d'Amirhossein Safari ont été exécutés à l'aube au moment de l'appel à la prière, sur cette même place. Après les exécutions, une importante présence des forces de sécurité est restée déployée sur les lieux.

(Lire la suite en page suivante) →

← (suite de la page précédente) ... **Affrontements entre les forces de sécurité et les manifestant.es**

Au moment où HRANA a publié son rapport, les corps des deux prisonniers n'avaient pas encore été remis à leurs familles. Les familles de plusieurs autres personnes mises en cause dans la même affaire se sont également rassemblées devant la prison de Dastgerd, à Ispahan.

Amnesty International a condamné ces exécutions :

« L'exécution publique de deux manifestants mardi 28 juillet 2026, après celle d'au moins trois autres la semaine précédente, marque une nouvelle escalade dans le recours à la peine capitale par les autorités pour étouffer la dissidence, a déclaré Amnesty International. L'organisation craint qu'au moins 60 autres personnes, dont trois arrêtées alors qu'elles étaient mineures, soient sous la menace d'une exécution après leur condamnation à mort, tandis que de nombreuses autres font encore l'objet de poursuites pour des infractions passibles de la peine capitale en lien avec les manifestations.

Durant le premier semestre de 2026, les autorités iraniennes ont de plus en plus utilisé des accusations liées à la sécurité nationale formulées en des termes vagues, telles que l'espionnage et la collaboration avec des États hostiles, pour condamner à mort des personnes arrêtées dans le contexte des manifestations de janvier 2026. Depuis le début de l'année, elles ont exécuté arbitrairement au moins 26 personnes déclarées coupables d'infractions en lien avec ces manifestations, à l'issue de procès manifestement iniques, entachés de torture, tenus devant des tribunaux révolutionnaires. Outre les personnes prises pour cible dans le contexte des manifestations, les autorités ont exécuté arbitrairement au moins 26 autres personnes pour des motifs politiques, tout en continuant de procéder à des centaines d'exécutions pour des infractions à la législation sur les stupéfiants et d'autres crimes • »

← (suite de la page 32) ... **10 condamnations à mort et 256 ans d'emprisonnement**

C'est précisément l'un des principaux points d'ombre de cette affaire. Selon Hrana, aucun document établissant la participation directe des accusés à la mort de ces deux personnes n'a été présenté, y compris lors de l'audience. Concernant le citoyen sans domicile fixe, cette organisation indique qu'une vidéo versée au dossier montre Taraneh Rahimi non pas en train de participer aux violences, mais en train d'essayer de les arrêter.

Dans ce qui est appelé « la place Alikhani », cinq des accusés des manifestations de janvier ont été exécutés entre le 19 juillet et le 20 août seulement ; deux d'entre eux ont été pendus en public sur la place Alikhani. L'organisation Iran Human Rights a annoncé que Ghaem Hosseini, le dernier membre de ce groupe, avait été exécuté le 20 août dans la prison centrale d'Ispahan.

Cette expérience a fait que les dix nouveaux verdicts ne sont pas considérés comme une simple menace théorique. Amnesty International avait déjà averti que la République islamique avait intensifié le recours à la peine de mort contre les manifestants et les opposants à la suite des manifestations de janvier et après le début de la guerre. En mai, au moins 41 personnes arrêtées lors des manifestations de janvier étaient, selon l'organisation, menacées d'une condamnation à mort ou de son exécution. Amnesty avait également dénoncé des procès « profondément inéquitables » et l'utilisation de la peine capitale comme instrument de répression de la contestation.

Au moment de la rédaction de ce rapport, le pouvoir judiciaire de la République islamique, pas plus que les médias officiels relevant de la justice, n'avait publié d'explication indépendante au sujet de ces dix condamnations.

Le prononcé simultané de dix peines de mort contre des accusés dans le cadre d'une même affaire liée aux manifestations, ainsi que les allégations de torture, les restrictions imposées à l'accès des avocats et l'absence, dans l'acte d'accusation, d'une accusation précise de meurtre, ont fait de l'affaire de la « place des Martyrs d'Ispahan » l'une des principales affaires de droits humains liées aux manifestations de 2026. L'expérience de l'affaire de la « place Alikhani » montre que, dans les dossiers liés aux manifestations, le délai entre la confirmation définitive de la condamnation et l'exécution de la peine de mort peut être très court •

Intensification de la répression contre des détenu·es et nouvelles condamnations



La pression exercée sur les prisonnières iraniennes s'intensifie, avec des signalements de violences de gardien.nes dans les prisons de Téhéran, de disparitions de détenu.es et de nouvelles procédures judiciaires. La photographe Yelda Muîrî a ainsi été condamnée par contumace à 15 ans de prison par un tribunal de Téhéran, sans que les motifs de cette condamnation soient précisés. Par ailleurs, un nouveau dossier a été ouvert contre Persya Kemalî, détenue à la prison centrale de Yazd, après la diffusion d'un message dénonçant l'augmentation des exécutions dans les prisons.

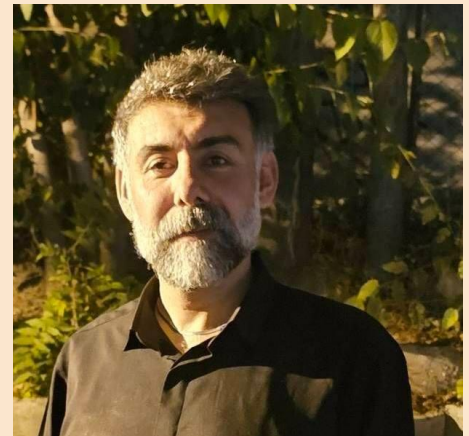
Ces informations s'accompagnent de préoccupations concernant les conditions de détention et l'accès aux soins. Persya Kemalî souffre notamment d'un cancer de la thyroïde et se voit refuser un traitement en prison. Par ailleurs, le contact avec plusieurs détenu.es, hommes et femmes, a été perdu à la suite d'incidents et d'agressions dans des établissements pénitentiaires de Téhéran•

À l'occasion de la libération de Cyrus (Fouad) Fathi, militant syndical

Cher travailleur, Cyrus (Fouad) Fathi, vive la liberté !

Après des années passées en prison, loin de ta famille et de tes proches, l'annonce de ta libération, le 8 septembre au soir, a été accueillie avec joie et soulagement par ta famille, tes amis et tes camarades.

Tu as passé quatre des meilleures années de ta vie en prison, sans jamais bénéficier d'une seule permission de sortie. Quatre années durant lesquelles tu as dû affronter la souffrance, l'isolement et l'éloignement de tes proches, tout cela pour avoir défendu les droits des travailleurs et exercé ton activité syndicale.



Le Syndicat des travailleurs/euses de la Compagnie de bus de Téhéran et de sa banlieue adresse ses chaleureuses félicitations à Cyrus (Fouad) Fathi, son cher militant syndical, camarade et collègue, ainsi qu'à sa famille, à ses ami.es et à l'ensemble des travailleurs/euses, syndicalistes et militant.es de la société civile.

Nous te souhaitons désormais des jours de paix, de santé et de bonheur auprès de tes proches. Nous espérons qu'aucun travailleur n'aura plus jamais à connaître l'amertume de la prison ni la privation de liberté pour avoir défendu ses droits et ceux de ses camarades.

Tout travailleur/euse emprisonné.e, tout prisonnier.e politique, doit être libéré.e.

La solution pour les travailleurs/euses réside dans l'unité et l'organisation.

Déclaration du Syndicat des travailleurs/euses de la Compagnie de bus de Téhéran et de sa banlieue

10 septembre 2026

Campagne de Solidarité avec les travailleurs d'Iran



Campagne financière de SSTI

Par sa capacité à bloquer l'économie et les administrations, le monde du travail d'Iran peut jouer un rôle décisif dans la lutte pour en finir avec le régime, et construire par en bas un avenir reposant sur les droits et aspirations des exploités.es et opprimés.es.

Cela rend encore plus décisif la libération immédiate des milliers de militant-es croupissant actuellement en prison dans des conditions atroces.

Les travailleurs/euses qui se lancent dans des actions grévistes sont sévèrement réprimés.es. Arrêtés.es, ils/elles sont souvent licenciés.es, doivent faire face aux tortures et à des frais de justice exorbitants. Leurs familles sont plongées dans une misère extrême.

Afin de soutenir ces militant-es et leurs familles, et notamment contribuer à la prise en charge des frais de justice et d'avocats, Solidarité Socialiste avec les Travailleurs en Iran (SSTI) lance une campagne de solidarité financière.

Il s'agit de développer une solidarité internationaliste concrète avec celles et ceux qui luttent courageusement dans des conditions difficiles.

* Chèques (en euros)

A l'ordre de "Solidarité avec les travailleurs iraniens" (attention, le mot socialiste ne figure pas dans ce libellé).

Ces chèques doivent être adressés à l'adresse suivante :

SSTI, CICP 21ter rue Voltaire, 75011 PARIS

* Virements bancaires

- Références bancaires nationales (RIB) :

Banque : 10278 / Guichet : 06069 / N° compte : 00020637801 / Clé : 64

- Coordonnées bancaires internationales :

IBAN : FR 76 10278 06069 0002063780164

BIC / SWIFT : CMCI FR 2A

Compte au nom de : Solidarité avec les travailleurs Iraniens